

Université Paris VIII

UFR Histoire, Littératures et Sociologie (HLS)

Département de Science Politique

Master Science Politique

Mémoire de master 1

Sujet : Formation du mouvement féministe haïtien

Préparé par étudiant : Julien SAINVIL

Sous la direction du professeur Eleni VARIKAS

**Master 1 en science politique
septembre, Année universitaire 2009-2010**

Remerciements

J'exprime toute ma gratitude à toutes celles et à tous ceux qui m'ont aidé à la réalisation de ce travail. Ces remerciements vont particulièrement à ma directrice de recherche, professeur Eleni Varikas, aux membres d'organisations féministes haïtiennes et autres personnalités qui, malgré les conditions difficiles d'Haïti post-séisme, ont pu m'accorder des entretiens et d'autres informations sur le mouvement féministe haïtien. Je teins également à remercier mes camarades et ami-e-s Berne Louissaint, Harry Moïse et Joanna Adam qui m'ont retranscrit les entretiens; Alberte Pétiote et Jerry Michel qui ont relu le texte.

Ce travail est dédié aux militantes féministes qui ont décédé lors du séisme du 12 janvier 2010 en Haïti, particulièrement à Magalie Marcelin, Myriam Merlet et Anne Marie Coriolan.

Liste des sigles et acronymes

ANOP : Alliance Nationale des Organisations Populaires

AFASDA : Association Des Femmes Soleil d'Haïti

CAF : Commission Action Féminine

CEP : Conseil Electoral Provisoire

CHREPROF : Recherches et d'Actions pour la Promotion Féminine

CNG : Conseil National du Gouvernement

CONAP : Coordination Nationale de Plaidoyer pour les Droits des Femmes

CRESFED : Centre de Recherche et de Formation Economique et Sociale pour le Développement

FADH : Forces Armées d'Haïti

FNCD : Front National pour la Construction Démocratique

IFOPADA : L'Union des Forces Patriotiques et Démocratiques Haïtiennes

LFAS : Ligue Féminine d'Action Sociale

MCFDF : Ministère à la Condition Féminine et au Droit de la Femme

MPP : Mouvement Paysan Papaye

ONG : Organisations Non Gouvernementales.

PAPDA : Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif

RAFA : Rassemblement des Femmes Haïtiennes

RAFAVAB : Rassemblement des Femmes Vaillantes de Bel'Air

FHAF : Fonds Haïtien d'Aide à la Femme

SOFA : Solidarité des Femmes Haïtiennes

Table des matières

Remerciements	i
Dédicace	ii
Liste des sigles et acronymes	iii
I. Introduction	1
1.1 Méthodologie.....	3
II. Le féminisme haïtien et ses antécédents historiques	4
2.1 Les femmes haïtiennes et les luttes socio-historiques	
2.2 L'héritage controversé de la Ligue Féminine d'Action Sociale.....	
2.3 Femmes, organisation et résistance à la dictature de 1957.....	
III. L'émergence du mouvement féministe haïtien	
3.1 Femmes et luttes sociales dans la conjoncture post-dictoriale de 1986.....	
3.2 Vers la construction d'une subjectivité politique féminine en Haïti.....	
3.3 Considérations sur le patriarcat, l'Etat et les rapports sociaux de sexe.....	
3.4 Patriarcat et violence comme mécanisme de domination genrée.....	
IV. Les grandes tendances du mouvement féministe haïtien	
4.1 Féminisme et lutte populaire en Haïti.....	
4.2 Féminisme et représentation politique	
4.3 Mouvement féministe haïtien : hégémonie et alliance.....	
V. Conclusion	
VI. Bibliographie	

II. Introduction

Cet essai traite de la formation du mouvement féministe haïtien. Notre préoccupation s'agit de situer cette mobilisation collective dans son contexte socio-historique d'émergence afin, en suite, de retracer et d'analyser les différentes phases de sa construction. Nous intéressons aussi à dégager la conception que chaque organisation, se réclamant du féminisme haïtien, s'est faite de la problématique de genre en Haïti, ainsi que ses stratégies de lutte. Qu'est ce qui justifie une telle entreprise? En fait, elle peut avoir une triple justification. La première est d'ordre politique et personnelle, puisqu'elle se rapporte à notre expérience organisationnelle. En effet, la problématique du genre, qui se réfère aux rapports sociaux de domination historiquement construits entre les hommes et les femmes dans la société haïtienne, ponctue les luttes sociales actuelles. C'est une question d'actualité qui investit tous les espaces : politique, culturel, économique. Ainsi, à chaque instant de la vie de l'organisation dont je fais partie, donc dans mes pratiques militantes, cette problématique fait surface. Ce constat montre la nécessité d'aborder avec plus d'attention et de sérieux ce sujet.

Deuxièmement, cet essai dont le sujet est « formation du mouvement féministe haïtien », a une portée scientifique. Il tente d'inscrire et de comprendre l'émergence et le développement de ce mouvement social dans le cadre de la participation historique des femmes aux luttes sociales en Haïti. Il se préoccupe du rapport qu'entretient le féminisme haïtien avec l'histoire des luttes sociales féminines. Cette approche historique du mouvement social féministe haïtien prétend apporter une petite contribution à l'analyse et la compréhension des luttes féministes et féminines en Haïti. Enfin, cette recherche se conduit, particulièrement, dans le but de décrocher un diplôme master 1 en science politique.

Autrement dit, cette recherche entend traiter du processus de formation du mouvement féministe haïtien en tant qu'une forme de mobilisation collective qui adresse un problème spécifique. Il s'agit des rapports sociaux de sexe. Elle aborde le contexte socio-historique de l'émergence et de la structuration des organisations féministes qui s'activent en vue de construire une subjectivité politique féminine en Haïti, c'est-à-dire de solidariser les femmes pour s'affranchir des mécanismes de domination genrée.

Cet essai vise la compréhension des enjeux socio-politiques qui conditionnent le processus de formation du mouvement féministe haïtien. On procédera, par conséquent, à une « *analyse*

historico-politique »¹ de cette présente mobilisation collective. Les objectifs fixés sont les suivants :

1. Saisir les repères historiques de la formation du mouvement féministe haïtien ;
2. Situer les organisations féministes dans le contexte de leur émergence pour pouvoir ;
3. Identifier leur conception de la problématique de genre en Haïti;
4. Dégager les grandes tendances du féminisme.

Ce travail comprend 3 parties. La première concerne l'héritage historique du féminisme en Haïti. Elle tient à identifier et à décrire les moments historiques qui peuvent servir de précédents à la formation du mouvement féministe haïtien et à la construction de son identité. Notre préoccupation consiste à présenter et à analyser les différents modes d'interventions historiques des femmes et des féministes sur la scène politique.

La partie suivante tente d'analyser le contexte d'émergence et d'affirmation du mouvement féministe haïtien. Elle porte sur l'éclosion d'un ensemble d'organisations se réclamant du féminisme en Haïti. Nous y traitons également de leurs revendications et des stratégies mises en œuvre par chaque organisation pour conflictualiser et rendre visible les rapports sociaux de sexe, ainsi que des obstacles rencontrés dans la réalisation de leurs projets politiques qui s'agissent d'arriver à une solidarité entre les femmes contre les mécanismes de domination genrée. Cette approche empêche de réduire l'histoire du mouvement féministe à l'histoire d'un groupe social, d'une organisation.

C'est dans cette perspective que dernière partie projetée de présenter les différentes tendances du mouvement féministe haïtien. L'idée s'agit ici de dégager les différentes conceptions de la lutte féministe qui s'affrontent pour la direction politique et idéologique du mouvement en Haïti. Du cours, nous sommes donc intéressé à, en fonction du contexte socio-politique, la tendance dominante, hégémonique, aux possibilités et à la logique d'alliance qui se définissent entre les organisations féministes. Nous concluons sur les problèmes actuels du mouvement féministe haïtien et ses perspectives.

¹ Voir « analyse historico-politique du présent », Antonio Gramsci, *Cahiers de prison*, cahiers 10 11 12 et 13, p. 419.

2.1 Méthodologie

Pour réaliser cette recherche sur la formation du mouvement féministe haïtien, nous avons eu pour champ d'observation privilégié l'ensemble d'organisations féministes en Haïti. De cette population, trois (3) organisations ont été sélectionnées par le fait qu'elles se positionnent régulièrement, dans les luttes revendicatives, pour l'émancipation de la femme haïtienne et se revendiquent publiquement du féminisme haïtien. Elle s'agissait de la Solidarité des Femmes Haïtiennes (SOFA), Kay Fanm (Maison des Femmes), et du Collectif Féminin Haïtien contre l'Exclusion de la Femme (Fanm Yo La). Nous avons eu recours également à la CONAP, une plateforme qui regroupe une cinquantaine d'associations de femmes et d'organisations féministes dont les trois structures organisationnelles faisant partie de notre échantillon.

Notre démarche consistait à recueillir des informations concernant ces organisations. C'est ainsi que nous avons réalisé cinq entretiens au cours du mois d'août 2010. Nous avons eu deux entretiens avec respectivement les coordonatrices de SOFA et de Kay Fanm, un avec un membre de la section féminine d'une organisation paysanne, un avec une intellectuelle et écrivain haïtien qui s'intéresse à la problématique de genre en Haïti, et le dernier avec une jeune licenciée en sociologie, elle milite dans une association universitaire à caractère revendicatif et protestataire. Pour réaliser ces entretiens, nous avons monté une grille d'entretien contenant des thèmes se rapportant au féminisme en tant que mobilisation collective.

D'autres sources documentaires sont venues compléter les informations recueillies lors de ces entretiens, de manière à trouver les traces historiques de lutte de femmes et féministes en Haïti. Les archives, les documents et ouvrages traitant de l'histoire des luttes sociales en Haïti, des luttes de femmes en particulier, ont été consultés. La technique utilisée pour traiter les informations, est l'analyse documentaire et historique. Elle nous facilite, à l'aide d'une périodisation, l'identification des moments et événements majeurs qui impriment un rythme particulier aux luttes de femmes en Haïti.

Nous avons eu accès également à un ensemble de documents qui concernent la vie et les pratiques quotidiennes des organisations ciblées, les grandes thématiques qui les intéressent ainsi que leurs champs de luttes et d'intervention spécifique. Font partie de ces sources : des documents relatifs aux statuts des organisations, à leurs visions et stratégies de lutte, aux notes

de presse produites par celles-ci, aux rapports concernant leurs activités, des articles de presse et lettres ouvertes qu'elles adressaient aux autorités publiques haïtiennes, aux textes de lois. Nous avons donc analysé un corpus constitué de discours se rapportant aux pratiques socio-politiques de ces organisations. En fonction des caractéristiques de sources, nous avons privilégié l'analyse de contenu comme technique de traitement des informations.

II. Le féminisme haïtien et ses antécédents historiques

Cette partie du travail porte sur les contributions historiques de « *groupes de femmes* » et d'« *organisations féministes* »² pionniers à la lecture et à la compréhension, donc à l'analyse de l'actuelle problématique de « *genre* »³ en Haïti. Il s'agit de fouiller dans les archives et autres sources historiques, pour trouver des traces, des faits qui ont rapport aux luttes de femmes haïtiennes contre les rapports sociaux de domination. Alors le problème à poser est celui-là : dans quelle mesure l'historiographie officielle considère-t-elle les traditions historiques de luttes féminines et féministes en Haïti ? Ne constitue-t-elle pas, dans le cas contraire, l'un des mécanismes de construction des rapports sociaux de genre ? Autrement dit, le discours historique exprime-t-il « objectivement » les rapports sociaux concrets qui s'établissent entre les groupes de femmes et/ou d'hommes ? Comment le mouvement féministe haïtien s'inspire-t-il des luttes socio-historiques et revendicatives des femmes haïtiennes pour construire une subjectivité politique féminine ?

2.4 Les femmes haïtiennes et les luttes socio-historiques

Les femmes haïtiennes ont participé à la longue et sanglante guerre de laquelle a résulté la réalisation de l'indépendance d'Haïti, le 1^{er} janvier 1804⁴. L'histoire haïtienne, conçue dans cette perspective comme discours sur le passé, retient, entre autres, le nom de Cécile Fatima⁵ pour sa participation active au congrès politique fondateur de la nation haïtienne, appelé Congrès du Bois Caïman. Réunie les principaux et les principales dirigeant-e-s de la rébellion anti-esclavagiste, cette activité politique fut réalisée le 14 août 1791, en prélude au

² « *La distinction entre organisations féministes et groupes de femmes, se base sur la différence entre les organisations qui se définissent comme représentantes des intérêts stratégiques des femmes et les organisations qui concentrent leurs luttes autour d'intérêts pratiques. Cette distinction renvoie à la différence entre le statut de femmes et leurs situations socio-économiques.* » Voir CONAP, *Pour la cause des femmes : un modèle de plaidoyer dans la lutte des organisations de défense des droits des femmes haïtiennes*, 2008, pied de page, p. 20.

³ On entend par genre un « *concept critique* », pour reprendre Joan W Scott, une « *catégorie d'analyse historique* » « *qui engage « une démarche délibérément agnostique qui suspend provisoirement ce que l'on "sait déjà" : le fait qu'il y a deux sexes* », Voir Elsa Dorlin, *Sexe, genre et sexualité*, Paris, PUF, 2008, p. 41.

⁴ Date de la proclamation de l'indépendance haïtienne par les généraux de l'armée indigène qui ont combattu et vaincu l'armée coloniale française dans la colonie de Saint-Saint-Domingue. Cette armée anticoloniale a été conduite à la victoire par le général Jean-Jacques Dessalines. Il est proclamé gouverneur général, puis Empereur d'Haïti par les généraux et fut assassiné le 17 octobre 1806.

⁵ « *(...) l'épisode d'histoire qui allait se dérouler de l'insurrection des esclaves à la déclaration de l'indépendance le 1^{er} janvier 1804, est l'œuvre des femmes et des hommes prouesses résultant de leurs stratégies et logiques d'actions* » ; SINCIMAT FLEURANT Rose Esther, *Participation des femmes haïtiennes au processus du développement : une analyse socio-historique de la longue période centrée sur les interactions sociales entre les femmes et les hommes*, Port-au-Prince, 2009, p. ?.

soulèvement général des esclaves dans la nuit du 22 au 23 août de l'année en cours, dans la colonie de France de Saint-Domingue. Y participaient également des femmes comme Sanite Belaire, Guillonet Charlot, Pierrette Jolibois, Suzanne Louverture, Claire Heureuse, et Catherine Flon, grande figure historique, qui a cousu le drapeau national le 18 mai 1803.

Dans ce sens, pour valoriser le travail et la contribution des femmes haïtiennes à la lutte pour la fondation de la nation haïtienne, les organisations féministes qui s'activaient dans le cadre de l'organisation de la « *Marche nationale des femmes haïtiennes du 30 septembre 2000* », ont tenu à honorer, a déclaré la Coordination Nationale de Plaidoyer pour les Droits des Femmes (CONAP) :

*(...) les héroïnes nationales, en particulier Marie Sainte-Bazile, connue sous le nom de « Défilé », femme qui a recueilli les restes de l'Empereur Jean-Jacques Dessalines après son assassinat, et Catherine Flon, autre héroïne de la guerre de l'indépendance qui a cousu le drapeau national.*⁶

C'est dans cette même perspective d'hommage à Catherine Flon, que les organisations féministes haïtiennes ont revendiqué et finalement acquis au Champ de Mars, place des Héros de l'Indépendance, un lieu de rassemblement qui s'appelle Place Catherine Flon ou Place des femmes. La plupart des activités publiques de ces organisations se tiennent, désormais, dans ce lieu de mémoire d'une « *fondatrice de la nation haïtienne* »⁷.

Ce travail d'histoire et de mémoire s'inscrit dans la cadre d'une lutte engagée par les féministes haïtiennes contre une tendance historiographique qui nie la participation des femmes haïtiennes dans les luttes socio-historiques. Comme le dénoncent souvent et avec insistance les femmes et les militantes féministes haïtiennes, l'histoire officielle a tendance à violer leurs contributions aux luttes socio-politiques. Professeur et dirigeante de parti politique, Mirlande Manigat souligne qu'en ce qui a trait à la participation des femmes aux luttes sociales qui ponctuent le long itinéraire d'Haïti : « (...) *l'histoire a été silencieuse* ».⁸

Il s'agit, critiquent ces militantes, d'une histoire qui traite exclusivement des événements ou des faits auxquels ont pris part les hommes d'Etat. Cette posture épistémologique, si l'on pourrait l'appeler ainsi et si l'on se réfère aux critiques faites par ces femmes, exclut les

⁶ CONAP, *op.cit.*, p. 42.

⁷ Ibidem.

⁸ MANIGAT, Mirlande, *Etre femme en Haïti hier et aujourd'hui : le regard des constitutions, des lois et de la société*, Port-au-Prince, Imprimeur II, 2002, p. 422.

appauvri-e-s, les dominé-e-s, et plus particulièrement les femmes, des expériences dont elles ont, d'une façon ou d'une autre, contribué à la réalisation. Cette idée est partagée par le Centre de Recherche et de Formation Economique et Sociale pour le Développement (CRESFED), qui observe que : « *comme acteur, la femme se trouve presque totalement absente de l'historiographie traditionnelle* »⁹. Cette observation renforce, dans une certaine mesure, celle de Jasmine Claude-Narcisse, exprimée dans son texte « *Mémoire de femmes* ». Elle a constaté que lorsque les femmes apparaissent « *si peu dans les historiographies traditionnelles* »¹⁰, c'est toujours par rapport à un homme qui a marqué son temps. Tiré du texte « *Les femmes s'entêtent* », l'extrait suivant résume la dimension sexiste de la démarche historique traditionnelle :

*Dans ce qu'on appelle histoire, les femmes ne figurent qu'à titre de grandes amoureuses, d'intrigantes ou d'empoisonneuses. L'Histoire des femmes passe par le lit, elle se lit à l'horizontale. Par contre, celle des grands hommes – on ne parle des autres hommes que depuis peu – s'apprend à la verticale.*¹¹

S'agissant des traces de la lutte des femmes dans l'histoire d'Haïti, le cas de Petite Choute, meneuse d'une troupe féminine lors de l'insurrection de 1867, illustre bien la thèse selon laquelle l'histoire participe de la construction des rapports de pouvoir de domination de sexe, de race et de classe. C'était, en effet, une femme combattante qui participait de la lutte que Sylvain Salnave¹², engageait de 1867 à 1870 contre l'aristocratie bourgeoise, représentée alors par Fabre Géffrard¹³, président d'Haïti. Durant ces deux années dites de « *guerres civiles* » et que l'historien Roger Gaillard appelle, lui-même, « *conflit de classes* », dans les quartiers populaires urbains de Port-au-Prince, des Gonaïves et du Cap-Haitien, un grand nombre de femmes se sont mobilisées et ont pris les armes aux côtés de Salnave contre l'oligarchie dirigeante. Analysant cette expérience, le professeur Manigat affirme que :

En tout état de cause, l'action entreprise par les femmes, en octobre 1867, est à mettre au crédit d'une rencontre féconde entre les espérances soulevées par un homme au langage populiste qui

⁹ CRESFED, *Théories et pratiques de la lutte des femmes*, Port-au-Prince, 1987, p ?

¹⁰ CLAUDE-NARCISSE Jasmine, *Mémoire de femmes*, Port-au-Prince, UNICEF HAITI, 1997, p. 10.

¹¹ In *Les femmes s'entêtent*, Paris, Gallimard, 1975, p. 270.

¹² Il importe de signaler que Salnave fut un membre de cette classe sociale qui assure la direction politique, économique et culturelle du pays depuis après l'assassinat de Jean-Jacques Dessalines. Gaillard rappelle, à juste titre, que : « *Il appartient à la bourgeoisie capoise et est entouré des plus authentiques bourgeois de la cité* » Cf. GAILLARD, Roger, *La République exterminatrice, Le Cacoïsme bourgeois contre Salnave (1867- 1870)*, Port-au-Prince, Le Natal, 2003.

¹³ Ibid., p. 16.

*magnétisait les foules et la réceptivité sociale d'un milieu populaire dominé par les femmes.*¹⁴

Elle poursuit que ces femmes appauvries, qui se sont révoltées contre l'ordre social dominant, étaient manipulées et par conséquent « *n'étaient pas des militantes mais des partisans* »¹⁵. Si Louis Joseph Janvier qualifiait ces femmes de « *multitude* », Frédérique Marcelin parlait « *des brigands en jupon* ». Pour ce dernier, l'« *élection de Salnave* »¹⁶ à la présidence d'Haïti : « *Ce fut une élection véritablement populaire, si une élection populaire consiste à être élu par les agitateurs de toutes les conditions et de tous les rangs, en un mot, par les déclassés et surtout les femmes.* »¹⁷

Cette grande figure de l'intelligentsia haïtienne poursuit ses critiques en ajoutant que :

*Le président Salnave affecta au pouvoir le mépris des convenances les plus élémentaires et accorda l'entrée de son palais aux intrigants de bas étage, voire aux femmes de mauvaise vie. Une foule armée, composée en grande partie d'horribles mégères venues des bas quartiers de la ville, envahit la salle des délibérations et dispersa l'assemblée aux cris de : vive Salnave.*¹⁸

Cette crise politique paraît être l'aboutissement d'un long processus du renforcement des mécanismes de domination sociale. Hérité de cette « *crise sociale aiguë* »¹⁹ qui, comme un virus, contamina le régime politique républicain de Pétion et déterminé à rétablir l'ordre social dominant, le gouvernement de Geffrard allait s'efforcer d'assurer et d'entendre cette hégémonie politique contestée par une partie de la classe politique et de la population dont les paysan-ne-s²⁰. La stratégie politique de son gouvernement consistait à exclure de la fonction

¹⁴MANIGAT, op.cit. p. 268.

¹⁵ Ibidem.

¹⁶ Le 14 octobre 1867, lors d'une séance extraordinaire, l'Assemblée nationale devait se statuer sur l'éligibilité de Sylvain Salnave, candidat à la présidence de la République d'Haïti. Les parlementaires devraient également voter une nouvelle constitution. Au cours de cette séance, une foule composée en grande partie des femmes a investi les locaux du parlement pour supporter la candidature de Salnave.

¹⁷ Cf. *Manigat*, op.cit, p. 266,, citation tirée du texte *Au gré de souvenir*, Paris, 1913, Reproduit aux Editions Fardin, Port-au-Prince, 1975, p. 31.

¹⁸ BELLEGARDE, Dantès, *Histoire du peuple haïtien*, Collection du Bicentenaire, Haïti 1804-2004, Fardin, Port-au-Prince, 1953, p. 177.

¹⁹ MOÏSE, Claude, *Op.cit.*, p. 151.

²⁰ On se rappelle de la tentative de construction d'un Etat paysan par Goman, un ancien combattant de la guerre de l'indépendance, ainsi que du soulèvement des Piquets sous la direction de Jean-Jacques Acaau en 1843.

publique ainsi que des différentes hautes sphères sociales et culturelles, entre autres, l'élite noire.

Les femmes étaient, particulièrement, chassées de certains espaces de loisirs et d'autres activités de la société haïtienne. Ce constat a été révélé, d'après Lyonel Paquin, par Spencer St. John, un ministre britannique à la coopération extérieure. Dans les salons, les lieux de loisirs (bals, concerts, théâtres), ce fut, dit-il, « *l'absence presque totale de dames noires. Aux très grandes fêtes offertes par le défunt président, je n'ai compté que trois femmes noires pour peut-être cent métissées (...)* »²¹. C'était en fait le regain des pratiques sociales et politiques de couleurs, comme critères d'estime et de mobilité sociale.

En effet, quelle que soit l'appréciation ou la lecture qu'on en fait, durée deux années, soit de 1867 à 1869, cette expérience a marqué fortement l'histoire des luttes politiques en Haïti. Elle est retenue, dans l'histoire nationale, comme le temps de la première grande participation des femmes haïtiennes à un mouvement de résistance armée. Elles ont été les principales instigatrices de cette insurrection populaire. Mirtha Gilbert rapporte dans son texte sur les luttes des femmes haïtiennes que : « *L'insurrection à caractère populaire, déclenchée à Lafossette embrasa deux ans plus tard Raboteau, culmina au Bel-Air et au Morne-à-Tuff - toujours avec les femmes au cœur de la lutte – et ne s'assoupit qu'à la mort de Salnave en 1870* ». ²²

Cet événement témoigne, une fois de plus, de la contribution des femmes aux luttes socio-politiques en Haïti. Car, comme le souligne la Coordination Nationale de Plaidoyer pour les Droits des Femmes (CONAP) « (...) Haïti a une longue histoire de développement d'organisations et de luttes menées par des femmes. »²³

Toutefois, cette grande participation des femmes aux événements de 1867, ne peut être considérée comme un moment déterminant et fondateur dans la lutte des femmes haïtiennes contre, spécifiquement, les rapports de pouvoir de sexe. Puisque, la problématique de la condition socio-politique des femmes, dans sa dimension politique et stratégique, n'était pas posée lors des ces événements. C'est dans ce sens que madame Manigat a souligné que c'était

²¹ PAQUIN, Lyonel, *Les Haïtiens : politique de classe et de couleur*, Port-au-Prince, Le Natal, 1988, p. 44.

²² GILBERT, Myrtha, *Luttes des femmes et luttes sociales en Haïti*, Port-au-Prince, Imprimeur II, 2001, p. 1.

²³ CONAP, *op.cit.*, pp. 21-22.

une « foule » agitée sous l'effet d'un discours manipulateur et populiste. D'ailleurs, elles n'articulaient pas, d'après elle, des revendications féministes, parce qu'elles ont initié un mouvement « dont elles n'avaient pas conscience ».

2.5 L'héritage controversé de la Ligue Féminine d'Action Sociale

Dans l'histoire des luttes sociales en Haïti, on a du attendre le début du 20^e siècle, soit la fin de la première occupation étasunienne d'Haïti, pour voir émergé un groupe de femmes s'associant, se solidarisant dans l'objectif de poser spécifiquement le problème de la condition socio-politique des femmes haïtiennes. De 1915 à 1934, Haïti a connu sa première occupation par les Etats-Unis d'Amérique. Ce fut, dit Yolette Jeanty²⁴, une période charnière dans l'analyse et la compréhension historique du mouvement féministe et de femmes en Haïti.

Il y avait l'Union Patriotique, un mouvement de collecte de fonds pour financer une campagne contre les occupant-e-s. Les femmes contribuaient activement à la réalisation de cette initiative. Elles collaboraient également, dans les années 1920, à une enquête menée par une ligue féministe internationale qui avait une filiale en Haïti, sur l'occupation d'Haïti par les Etats-Unis. Ces femmes allaient fonder en 1934, l'année de la fin de l'occupation, la Ligue Féminine d'Action Sociale.²⁵

Quelques mois après sa fondation par les anciennes représentantes locales de la Ligue féministe internationale, elle a été interdite de fonctionnement par les autorités politiques haïtiennes. Le gouvernement de l'époque soupçonnait que les militantes de la Ligue allaient contribuer à un mouvement social qui questionnerait l'ordre établi. Pour continuer à militer, elles optaient, stratégiquement, pour l'amélioration physique des femmes. C'est ainsi qu'elles ont pu réaliser certaines œuvres humanitaires en faveur des femmes appauvries. Mais sous ce label, elles commençaient déjà à poser de problèmes politiques fondamentaux liés à la condition féminine en Haïti, d'après la Coordonnatrice de l'organisation féministe Kay Fanm. Il s'agissait d'approcher la problématique de la condition féminine en Haïti en termes de rapports de pouvoir et de domination historiquement construits entre les catégories de sexe. C'est en ce sens que la CONAP rappelle que : « *La première organisation féministe, la Ligue*

²⁴ Entretien réalisé avec Yolette Jeanty, Coordonnatrice de l'organisation féministe Kay Fanm, août 2010.

²⁵ Entretien réalisé avec Yolette Jeanty, Coordonnatrice de l'organisation féministe Kay Fanm, août 2010.

Féminine d'Action Sociale naît officiellement en 1934 à la fin de la première occupation d'Haïti par le Etats-Unis».²⁶

Les militantes de la Ligue revendiquaient « *l'émancipation politique et sociale de la femme* ». Membre fondateur de cette organisation, Madeleine Sylvain Bouchereau a repris, dans son texte « *Haïti et ses femmes : une étude d'évolution culturelle* », une phrase annonçant publiquement la fondation de l'organisation, sa base sociale et son objectif principal. L'extrait est le suivant : « *Le 22 février 1934, Madeleine Sylvain, jeune avocate, réunit quelques intellectuelles et leaders sociaux en vue de la fondation d'une association pour l'émancipation politique et sociale de la femme.*»²⁷ Yvonne Hakime-Rimpel, Gilberte Vieux, Lélia Lhérisson, Lydia Jeanty, Solange Dominique, Marie-Thérèse Colimon-Hall faisaient, entre autres, partie des femmes qui prenaient l'initiative d'adresser de manière organiser la problématique de la subordination des femmes haïtiennes.

L'objectif fondamental de la Ligue consistait donc à lutter pour l'émergence d'une conscience collective féminine. Il s'agit, autrement dit, de travailler à la construction d'une subjectivité politique ou à l'émergence des femmes haïtiennes en tant que sujet politique autonome, libéré du carcan de la domination dans ses dimensions sociale et politique. C'est le sens que nous donnons à l'expression : « *l'émancipation politique et sociale de la femme* ». C'est le fait que les femmes s'associent pour se libérer des rapports de pouvoir de la domination. Dans le cas de la Ligue, il s'agissait surtout de faire respecter les droits socio-politiques des femmes. Car les militantes de l'organisation luttaient pour obtenir de l'Etat, particulièrement, la jouissance de leur liberté civile et politique.

Le mouvement revendicatif et contestataire des femmes haïtiennes contre les mécanismes de productions de rapports sociaux de sexe, date donc de l'année 1934. Cette date coïncidait avec la fondation de la « *Ligue Féminine d'Action Sociale* ». Cette association représentait, dans les annales des luttes sociales en Haïti, la première expérience organisationnelle et politique spécifiquement féminine. Cela dans la mesure où il s'agit de solidariser les femmes entre-elles afin de défendre leur droit en tant que catégorie sociale historiquement construite et dominée dans les rapports sociaux de sexe.

²⁶CONAP, *op.cit.*, pp. 21-22.

²⁷SYLVAIN BOUCHEREAU, Madeleine, *Haïti et ses femmes : une étude d'évolution culturelle*, Port-au-Prince, Les Presses Libres, 1957, p. 82.

La Ligue représente la pionnière de la lutte pour la construction d'une subjectivité politique féminine, donc du féminisme haïtien. On parle des militantes féministes de la Ligue. Se référant à cette organisation, la Coordination Nationale de Plaidoyer pour les Droits des Femmes (CONAP) dit que :

*Comprendre les rapports sociaux de sexe dans la société haïtienne est une préoccupation propre aux féministes des années de 1934, avec la création officielle de la première organisation féministe, la Ligue Féminine d'Action Sociale. Les femmes se sont lancées dans une série d'études pour l'obtention de leurs droits civils et politiques et pour le changement des codes de lois.*²⁸

La Ligue œuvrait à la conscientisation des femmes haïtiennes de leur exclusion sociale et politique, ainsi que des conséquences de celles-là sur leur condition de vie. Elle réalisait ce projet à travers de campagnes de « sensibilisation » et d'« éducation civique ». Elle publiait également une revue qui s'appelait « *La voix des femmes* ». Cet instrument a été conçu dans l'objectif de vulgariser la manière dont l'organisation concevait la question des rapports sociaux de pouvoir s'établissant entre la catégorie de sexe, ainsi que la stratégie qu'elle tendait à adopter pour réaliser son projet d'émancipation sociale des femmes haïtiennes. La Ligue organisait des conférences, des manifestations pacifiques pour mobiliser les femmes et les solidariser entre-elles, donc les conscientiser des mécanismes de production et de reproduction de rapports sociaux de sexe, et aussi pour exiger des autorités politiques haïtiennes la création de conditions nécessaires à la réalisation de la citoyenneté politique féminine.

De ce travail a résulté la constitution d'un réseau d'organisations de femmes à travers le pays. Ces structures inter-reliées prenaient la forme d'organes qui assurent la représentation de la Ligue au niveau local, c'est-à-dire dans les villes de province d'Haïti. Chaque ville avait sa propre structure représentative : « *Port-de-Paix (février 1935 / Mme Colbert Saint-Cyr, présidente), Saint-Marc (septembre 1935 / Mme Jérôme Adé, présidente), Les Cayes (octobre 1936 / Mme Albert Stacco, présidente), Jacmel (1937 / Emmeline Carries-Lemaire), Pétionville, Léogane, Gonaïves, Cap-Haïtien.* »²⁹ L'implantation de ce réseau témoignait de la volonté des militantes de l'organisation à poser le problème de la situation des femmes en Haïti. Le slogan de la Ligue était le suivant : « *Pas de démocratie sans droits égaux* ».

²⁸ CONAP, *op.cit.* p. 51.

²⁹ Femmes d'Haïti, Le vent du féminisme, <http://www.haiticulture.ch>, consulté le 5 février 2010.

En effet, malgré leur contribution à la réalisation de l'indépendance d'Haïti et aux différents mouvements de protestation qui ponctuaient le premier siècle haïtien (1804-1915), les femmes haïtiennes furent exclues du système politique. Les lois ne les considèrent pas comme des citoyennes à part entière ayant la capacité de participer aux activités politiques du pays. Pour les féministes de la Ligue, cela constituait une injustice politique qu'il faut, à tout prix, poser dans la perspective d'une intégration politique des femmes haïtiennes. C'est ainsi que le droit de vote, comme outil de participation aux activités politiques, a été revendiqué par les militantes de l'organisation. Elles se sont mobilisées pour exiger de l'Etat ce droit.

Cette revendication a donné lieu, à partir de 1946, à une éclosion de plusieurs initiatives en faveur du droit de vote des femmes. Une manifestation a été organisée par les élèves du Lycée des jeunes filles de Port-au-Prince en solidarité aux militantes de la Ligue pour les droits civils et politiques des femmes haïtiennes. *« Le 8 janvier 1946, la Commission Action Féminine (CAF), une nouvelle structure organisationnelle, a été créée. Elle joua un rôle déterminant dans la question de l'éligibilité des femmes. »*³⁰

Cette bataille entamée par la ligue et rejointe par un ensemble d'autres groupes sociaux, a pris une ampleur considérable. Elle gagnait tout le territoire national. C'est ainsi qu'aux Gonaïves en 1950 : *« les femmes avaient organisé une grande marche pacifique dans l'objectif de réclamer leur droit de vote. »*³¹ De cette grande mobilisation a résulté l'insertion dans la Constitution haïtienne de 1950 d'un article qui vient consacrer, partiellement et de manière transitoire, le droit de vote des femmes haïtiennes. Il s'agissait de l'article 4 stipulant que :

*Tout haïtien, sans distinction de sexe, âgé de 21ans accomplis, exerce les droits politiques, s'il réunit les autres conditions déterminées par la constitution et par la loi. Néanmoins, le droit de vote pour la femme ne s'exercera, à titre transitoire, que pour l'électorat et l'éligibilité aux fonctions municipales. La loi devra assurer le plein et entier exercice de tous les droits politiques de la femme dans un délai qui ne pourra excéder trois ans après les prochaines municipales générales.*³²

La constitution de 1957 venait réaliser l'effectivité et l'entière de ce principe d'égalité politique entre les catégories de sexe, en son article 9 qui stipulait que : *« Tout haïtien âgé de*

³⁰ Entretien réalisé avec Yolette Jeanty, Coordonnatrice de l'organisation féministe Kay Fanm, août 2010.

³¹ Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme, Magloire Chancy, Haïti : pour une large participation des femmes aux élections d'automne 2005. <http://www.alterpresse.org>.

³² BRISSON, Monique, Situation juridique et constitutionnelle de la femme haïtienne, in CRESFED, Femme : société et législation, op.cit., p. 23.

21ans accomplis, de l'un et l'autre sexe, exerce les droits politiques et civiles, s'il réunit les autres conditions déterminées par la constitution et par la loi.» L'inscription de ce droit dans la constitution de 1950 et sa pleine réalisation en 1957, témoignaient de l'importance de cette grande mobilisation initiée par la Ligue pour les droits politiques des femmes en Haïti. La participation des femmes aux élections locales du 9 janvier 1955 d'où 8 femmes furent élues aux conseils municipaux, était un événement important dans le processus de matérialisation de cet acquis politique. Et 1957 est retenu dans l'histoire de luttes féministes pour l'égalité de droit politique comme l'une des années mémorables de cette bataille. L'événement est qu'en 1957 : « *Madeleine Sylvain Bouchereau devenait la première femme ayant brigué le poste de sénateur de la République. Vient après Mirlande Manigat en 1987.*»³³

Au niveau social, l'organisation s'activait pour la fondation et l'ouverture du Lycée des jeunes filles ou Lycée du Cent-cinquantaire, en octobre 1943. C'est en fait le premier établissement scolaire qui ne reçoit que des jeunes de « *sexe féminin*». La Ligue réalisait également des séances de formation pour les femmes ouvrières. Elle militait contre les discriminations faites aux femmes, dont le fait qu'on les refuse non seulement le droit au travail, mais aussi le fait qu'elles reçoivent de salaires inférieurs parce que tout simplement elles sont femmes. Elle revendiquait donc l'égalité du droit au travail pour les femmes haïtiennes

Comme toute organisation à caractère revendicatif, la Ligue a connu de moments de gloire ainsi que de moments de reflux. L'arrivée au pouvoir de François Duvalier marqua le début d'une longue période de déstructuration des luttes socio-politiques et revendicatives en Haïti. Elu président de la République d'Haïti aux élections de 1957, Duvalier imposait au pays un régime politique despotique, appelé par l'historien et journaliste haïtien Georges Michel, « *régime de cauchemar*»³⁴.

Son accession à la magistrature suprême du pays venait, en effet, freiner l'élan revendicatif de la Ligue et surtout son effort de construction d'une subjectivité politique féminine. Cette dictature allait utiliser tous les moyens possibles pour saper cette première tentative d'organiser les femmes haïtiennes en groupe politique autonome. C'est dans ce contexte

³³ Entretien réalisé avec Yvette Jeanty, Coordonnatrice de l'organisation féministe Kay Fanm, août 2010.

³⁴ Entretien réalisé avec l'historien Georges Michel pour le mémoire de Licence en sociologie à la Faculté des Sciences Humaines de l'Université d'Etat D'Haïti, Mai 2006.

d'instauration de ce régime politique totalitaire que la Ligue disparaissait totalement, dans un premier temps, de la scène socio-politique au cours des années 1960.

Toutefois, dans une telle situation et comme les autres secteurs organisés de la société haïtienne, deux stratégies ont été adoptées : lutter clandestinement contre le pouvoir ou collaborer avec le régime. C'est ainsi que certaines militantes de la Ligue allaient renforcer la lutte antidictatoriale. D'autres ont choisi, au contraire, la collaboration comme le signale Mirtha Gilbert dans un entretien.

La dictature ne tolérait aucune forme d'organisations, il voulait tout contrôler. C'est pourquoi peu « *Après cette première conquête légale, le mouvement féministe est entré en clandestinité (...)* »³⁵. La stratégie de lutte contre la dynastie des Duvalier - puisque à la mort de François Duvalier, son fils, Jean Claude Duvalier, allait hériter du pouvoir en 1964 - consistait alors à se constituer en de groupuscules pour militer et pour résister clandestinement contre l'ordre politique. Contre ces structures clandestines, toute une série de mesures a été prise par le pouvoir pour contenir cette résistance. La torture, l'assassinat et l'exile ont été utilisés comme moyens pour réprimer toutes tentatives de remise en question des pratiques politiques du régime.

Toutefois, malgré la rigueur de cette dictature, La Ligue a subsisté et est devenue l'une des références historiques de la lutte des femmes en Haïti. Mirlande Manigat affirme que : « *La ligue a subsisté non comme une aïeule importante, mais comme une référence pleine de sérénité et un guide, même si elle n'apparaît plus, seule, comme autrefois et pendant longtemps, sur le devant de la scène politique* »³⁶

C'est également l'avis de Dantès Bellegarde, l'un des constituants qui a plaidé pour que les femmes haïtiennes obtiennent l'égalité des droits civils et politiques avec les hommes en 1950. Préfaçant le texte « *Femmes Haïtiennes* », il ajoute que : « *Ce n'est pas pour rien que la plus importante association de femmes qui soit formée en Haïti a pris le nom de Ligue Féminine d'Action Sociale* »³⁷. La Ligue reste donc dans l'histoire des luttes sociales de femmes en Haïti une expérience fondatrice du féminisme haïtien. Pour la Coordonnatrice de

³⁵ ADITAL (<http://www.adital.org.br/>), 08 mars 2004.

³⁶ MANIGAT, Mirlande, *Op.cit*, p. 274.

³⁷ La Ligue Féminine d'Action Sociale, *Op.cit*. p. VII.

l'organisation féministe Kay Fanm, « *les militantes de la Ligue sont des pionnières qui ont frayé la voie à la lutte féministe en Haïti* »³⁸.

Elle représente également un héritage controversé dans le milieu féministe et de femmes en Haïti. Sa stratégie de lutte, ses revendications, dont certaines sont transformées en acquis politiques à partir de la réalisation de la citoyenneté politique féminine en 1950, suscitent de nombreuses critiques et de questionnements de la part de certaines militantes féministes et d'autres femmes qui s'intéressent à la question féminine en Haïti. Ainsi, si pour certaines militantes féministes et d'autres commendantaires, la Ligue constitue une référence historique fondatrice de la lutte féministe en Haïti ; pour d'autres, l'objet de lutte de cette organisation ne résultait pas d'une analyse pertinente des problèmes socio-politiques urgents et réels de la majorité des femmes haïtiennes. Le problème n'a pas été posé dans toute son acuité et dans toutes ses dimensions du fait que, d'après Myrtha Gilber, les militantes de la Ligue avaient plaqué sur la réalité des femmes haïtiennes de problématiques importées de l'extérieur. Selon elle :

*Quand en 1934, des femmes haïtiennes provenant des couches sociales aisées réclamaient l'égalité de droits avec les hommes et en particulier le droit de vote, le droit d'être élues et celui de ne plus rester au foyer, elles posaient le problème des inégalités de genre exactement comme le faisait les françaises, les allemandes ou les américaines appartenant à de vastes couches moyennes luttant aussi pour de nouvelles conquêtes citoyennes et d'autres gains sociaux.*³⁹

Elle essaie d'expliquer cette opinion en se référant aux développements historiques qu'ont connu les puissances militaires et industrielles d'Europe et d'Amérique du Nord au cours de la première moitié du 20^e siècle. Deux événements majeurs, pour elle, contribuaient simultanément à créer les « *conditions objectives qui ont propulsé la bataille des femmes dans maintes pays capitalistes industrialisés* ». Il s'agissait des bouleversements politiques dont les deux grandes guerres⁴⁰ qui ravageaient l'Europe en 1915 et en 1940. Les pays impliqués dans ces guerres ont perdu une bonne partie de leurs forces de travail, leurs populations ouvrières diminuaient énormément. Les progrès technologiques, scientifiques et

³⁸ Entretien réalisé avec Yolette Jeanty, Coordonnatrice de l'organisation féministe Kay Fanm, août 2010.

³⁹ GILBERT, Myrtha, *Les femmes haïtiennes entre vrais et faux problèmes*, in La Rencontre, CRESFED, mars 2007, p. 5.

⁴⁰ La guerre de 1914 fit « dix millions de morts et un nombre encore plus considérable de blessés et de traumatisés », celle de 1945 fit « 55 millions de morts, 35 millions de blessés, 3 millions de disparus », Voir Davis S. Landes, *Gagnants et perdants : richesse et pauvreté des nations*, Paris, Albin Michel, 2000.

industriels réalisés après les guerres, furent le second événement. Ils allaient conditionner et exiger une forte augmentation de la main d'œuvre ouvrière. Ces événements créaient, ainsi, les conditions objectives au renforcement de la lutte des femmes pour l'égalité de droits civil, politique et social des femmes avec les hommes, dont le droit de vote et de travail.

Telle ne fut pas, d'après elle, la situation de la majorité des femmes haïtiennes. En ce qui concerne la problématique du travail domestique, elle soutient que :

Tel n'était pas le cas d'Haïti, où les femmes qui restaient au foyer constituaient une infirme minorité. Quand on sait qu'à l'époque de la création de la Ligue Féminine d'Action sociale, 90% de la population haïtienne vivait dans les zones rurales et péri-rurales, où la femme a toujours travaillé comme agricultrice et marchande, se rendant à pied, à dos d'âne ou en camion d'une zone à l'autre. On se rend compte alors combien l'analyse et les revendications de la Ligue s'éloignaient de la problématique fondamentales des grandes majorités.⁴¹

L'autre acquis de la Ligue qui ne fait pas encore l'unanimité parmi les féministes haïtiennes et les intellectuelles qui traitent du mouvement féministe haïtien, comme forme spécifique de mobilisation collective, fut l'accession des femmes haïtiennes au droit de vote en 1957. En effet, après plusieurs années de luttes revendicatives, les militantes féministes de la Ligue ont réussi à conflictualiser la question de l'exclusion politique des femmes haïtiennes. D'après ces féministes, celle-ci constituait une injustice sociale, et elles revendiquaient, par conséquent, de l'Etat d'Haïti des mesures politico-légales concrètes en termes de réparation. C'était ainsi que le pouvoir de l'époque, sous la forte pression de groupes de femmes organisées, a intégré cette revendication dans son agenda politique et l'a satisfait dans son intégralité à travers l'article 9 de la constitution de 1957.

Pour l'auteur du texte « *Luttes de femmes et luttes politiques en Haïti* », penser l'émancipation de la femme haïtienne par le biais de la réalisation de ses droits civils et politiques, dont le droit de vote, constituait une lecture inadéquate de la réalité objective de la majorité des femmes du pays et aussi des luttes à mener pour leur libération. Elle poursuit ses critiques en disant que :

(...) les féministes de la Ligue confondaient la situation d'Haïti, société d'exclusion et d'arbitraire, avec celle des démocraties

⁴¹ GILBERT, Myrtha, *op.cit.*, mars 2007, p. 5

*bourgeoises d'Amérique du Nord et d'Europe où le poids du vote infléchir les politiques d'Etat.*⁴²

Selon Gilbert, la Ligue Féminine d'Action Sociale, pionnière et référence historique du mouvement féministe haïtien, s'est limitée par sa vision, ses revendications et sa stratégie de lutte. D'où cette tendance à confondre la spécifique réalité socio-politique d'Haïti à celle de certains pays d'Europe ou d'Amérique du Nord. Cette approche de la question féminine, de laquelle a résulté l'analyse inadéquate de la situation de la grande majorité des femmes haïtiennes, constitue la principale limite des revendications de l'organisation. D'ailleurs, la position sociale des militantes de la Ligue constituait un obstacle à l'appréhension des enjeux fondamentaux de la lutte féminine en Haïti. Elle rappelle que :

*La lutte des femmes haïtiennes pour l'égalité des droits civils et politiques avec les hommes s'était enclenchée dans les années 1930-1934, soit peu après l'occupation américaine de 1915. Il s'agissait d'une couche de femmes intellectuelles aisées qui a soulevé un problème spécifique : l'égalité entre les hommes et les femmes par le biais de la participation politique. Parmi elles, se trouvaient Madeleine Sylvain Bouchereau, première femme haïtienne ayant obtenu le grade de docteur en sciences sociales en Haïti, sa sœur Jeanne Sylvain, Lidia Jeanty et autres.*⁴³

Et par rapport à cette mobilisation collective qui a été initiée par la Ligue Féminine d'Action sociale, Gilbert résume ses critiques en deux points. Le premier concerne la question de la participation socio-politique des femmes en Haïti. Elle nous fait savoir qu'en ce qui a trait au droit de vote des femmes haïtiennes :

*Cette revendication ne peut être inscrite dans le même registre que la grande participation des femmes haïtiennes dans des luttes qui concernent les différentes questions dont la politique et plus spécifiquement les rapports sociaux de sexe. En Haïti, il importe de distinguer ces deux modes de mobilisation collective de femmes que l'histoire de luttes de femmes dans d'autres pays confond.*⁴⁴

Il en est ainsi, dit l'écrivain et chercheur Myrtha Gilbert, parce que l'histoire d'Haïti détient sa propre spécificité et originalité. Dans certaines sociétés africaines, le statut social des femmes

⁴² Ibidem.

⁴³ Entretien réalisé avec l'écrivain et chercheur, Myrtha Gilbert, août 2010.

⁴⁴ Entretien réalisé avec l'écrivain et chercheur, Myrtha Gilbert, août 2010.

était aussi élevé que celui des hommes. Ces africaines s'activaient dans l'économie et d'autres secteurs socio-politiques.

Dans un passé proche, on se rappelle la grande participation des femmes des luttes socio-politiques en Haïti. Celle-ci remonte à l'insurrection populaire qui a été éclatée sous le gouvernement de Sylvain Salnave. Les femmes des quartiers populaires urbains composaient la principale base sociale de ce mouvement de révolte que connut le pays de 1867 à 1869. L'idée est que l'intervention des femmes sur la scène politique en Haïti, ne peut donc être temporellement associée à la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

L'autre point porte sur la question de l'égalité participation des femmes et des hommes aux activités politiques, l'une des principales revendications de la Ligue. Gilbert se demande si cette revendication reflétait les problèmes fondamentaux de la société haïtienne de l'époque. Pour répondre à cette interrogation, elle se réfère encore aux caractéristiques historiques de la société haïtienne. Elle situe son analyse dans deux tranches d'histoire. La première période s'appelle dans l'historiographie haïtienne le « *premier siècle haïtien* » et s'étend de 1804, date de la réalisation de l'indépendance haïtienne, à l'occupation américaine de 1915. La seconde débute en 1934, date de la fin de l'occupation.

Au moment où les militantes féministes de la Ligue s'apprêtaient à ériger la question du droit de vote en l'une de leurs revendications fondamentales et le transformaient en un objet de lutte politique, commente Gilbert, le suffrage universel populaire n'était pas encore en Haïti le mécanisme par lequel on choisissait le personnel politique. Pour dire autrement, jusqu'en 1950, le choix des membres du pouvoir politique et administratif en Haïti, se faisait au parlement par suffrage restreint et indirect. Ce n'était pas encore le temps de l'universalisation du suffrage masculin, comme c'est le cas de certains pays d'Europe et autres. Le code électoral haïtien n'était pas encore réformé pour permettre la participation politique de tous et de toutes. Donc une bonne partie de la population masculine était exclue des affaires politiques du pays.

*Pour moi, dit Gilbert, la question du droit de vote des femmes, c'était aussi une lutte, mais ce n'était pas encore la lutte principale des femmes haïtiennes. C'est-à-dire, celle qui pourrait faire progresser la société haïtienne de l'époque.*⁴⁵

⁴⁵ Entretien réalisé avec l'écrivain et chercheur, Myrtha Gilbert, août 2010.

Elle s'interroge sur ce:

Que représentait le vote en Haïti lorsque, malgré la fin de l'occupation en 1934, toutes les structures politiques, militaires et administratives du pays étaient sous le contrôle des Etats-Unis d'Amérique. Quel est le sens du vote populaire dans ce contexte de dépendance politique totale où les décisions et la participation populaire n'influençaient nullement l'orientation sociale, politique et économique du pays ?⁴⁶

Dans ce passage, Mirtha Gilbert pose, dans une certaine mesure, la problématique de la perte d'Haïti de sa souveraineté⁴⁷ politique à partir de 1915. Celle-là s'agit de la capacité et de la possibilité pour les citoyen-ne-s d'Haïti de déléguer, de confier à l'Etat haïtien (instance de représentation politique), le droit de décider de la direction politique du pays. Il n'y avait aucun lien entre le vote et le bien-être de la population haïtienne. Ce n'est pas pareil qu'une nation où « *C'est pour l'utilité commune qu'ils (les citoyens) nomment des représentants bien plus capables qu'eux-mêmes de connaître l'intérêt général, d'interpréter à cet égard leur propre volonté* »⁴⁸. Cela pour rappeler que depuis l'occupation états-unienne de 1915, l'Etat n'est plus souverain. En conséquence, c'est l'Ambassade des Etats-Unis d'Haïti qui décide des grandes orientations politique et économique du pays. Dans une telle situation, d'après Gilbert, le vote populaire, quel soit masculin, féminin ou les deux, n'a aucune influence sur les politiques publiques à mener en faveur de la population haïtienne.

Lorsqu'on considère des pays comme la France, l'Angleterre et les Etats-Unis, la lutte pour le droit de vote des femmes importait beaucoup, parce que ce sont des pays souverains. C'est-à-dire, le vote populaire agit sur les programmes politiques. Par exemple, d'un vote à gauche peut résulter des acquis sociaux qu'on n'aurait pas avoir dans le cas contraire. Ce scénario n'est pas pareil dans un pays où c'est de l'extérieur que décident et viennent ses politiques publiques.⁴⁹

De plus, lorsque les militantes de la Ligue revendiquaient l'égalité du droit au travail entre les hommes et les femmes, s'interroge Gilbert, est-ce que cette revendication résultait d'un problème pertinent?

⁴⁶ Entretien réalité avec l'écrivain et chercheur, Myrtha Gilbert, août 2010.

⁴⁷ La notion de souveraineté se réfère à « *l'exercice de la volonté générale* », voir Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social*, Paris, Gallimard, 1964, p. 190.

⁴⁸ SIEYES, Emmanuel-Joseph, *Ecrits politiques*, Paris, Editions des archives contemporains, 1985, p. 236.

⁴⁹ Entretien réalisé avec l'écrivain et chercheur, Myrtha Gilbert, août 2010.

A cette époque, la paysannerie représentait 80 à 90% de la population haïtienne. La femme habitait le Lacour où elle remplissait à la fois la fonction d'agricultrice, de petite marchande qui vend des produits détaillants à travers presque tous les marchés des sections communales avoisinantes. C'était la situation de la grande majorité des femmes haïtiennes.⁵⁰

D'ailleurs, il n'existait aucune « *relation organique* »⁵¹ entre la Ligue et cette grande majorité de femmes paysannes. Elle les utilisait comme instrument politique, puisque pour mobiliser la population féminine, la stratégie ne consistait pas à conscientiser ces femmes des rapports sociaux de sexe. Par exemple, pour trouver l'appui et la participation des femmes des quartiers populaires de Gonaïves à la manifestation de 1950, la stratégie était celle-ci, paraphrase Gilbert :

Nous (les militantes de la ligue) allons demander au maire de la ville de nous réunir les femmes. Cette démarche prouve clairement le problème qui était à la base du mouvement féministe haïtien à cette époque. Ce par rapport à la problématique fondamentale de la majorité des femmes haïtiennes.⁵²

Cette lecture inadéquate résulte d'une mauvaise évaluation de la réalité de la majorité des femmes haïtiennes. La position de classe de ces militantes féministes participait à l'orientation de ce mouvement et à la définition de sa nature et de ses objectifs. Les problèmes fondamentaux que confrontaient les femmes de l'époque n'ont été saisis et analysés.

Gilbert conclut ses critiques de la Ligue en soutenant qu'on ne peut pas concevoir la question féminine dans une perspective restreinte, cela veut dire, justement, sans y intégrer sa dimension de classe. L'enjeu fondamental d'un mouvement social est la détermination de la base sur laquelle peut se fonder l'unité de la lutte. Est-ce la classe sociale à laquelle on est appartenue ou le fait d'être femme ? Pour Gilbert, et c'est l'essentiel, l'unité de la lutte doit se construire à partir de la condition objective ou de classe où l'on se trouve et non de la catégorie de sexe.

⁵⁰ Entretien réalisé avec l'écrivain et chercheur, Myrtha Gilbert, août 2010.

⁵¹ Voir Antonio Gramsci, Cahiers de Prison.

⁵² Entretien réalisé avec l'écrivain et chercheur, Myrtha Gilbert, août 2010.

Carole Pierre-Paul Jacob, Coordonnatrice de la Solidarité des Femmes Haïtiennes (SOFA)⁵³, dit que l'organisation qu'elle dirige revendique l'héritage de la Ligue, bien que ce soit dans une autre perspective. Parce la LFAS est l'organisation pionnière de la lutte féministe en Haïti. On ne peut ne pas se rappeler qu'en 1950, elle a organisé une grande manifestation aux Gonaïves qui s'avérait déterminante dans la lutte contre l'exclusion politique des femmes haïtiennes. Cette mobilisation facilitait la conquête du droit de vote féminin en 1956. Cet acquis fait de la Ligue une organisation pionnière et fondatrice de la lutte féministe en Haïti. Elle nuance toutefois que :

La lutte des militantes féministes de la Ligue ne répondait pas forcément à une vraie lutte féministe populaire. En tant que femmes de la bourgeoisie et de la classe moyenne, leurs revendications avaient des limites. Elles revendiquaient de l'éducation pour les femmes afin qu'elles puissent participer à la politique et avoir d'autres droits dans la société.⁵⁴

Les critiques de Carole Pierre-Paul Jacob concernant la position de classe des militantes féministes de la Ligue rejoignent, dans une certaine mesure, celles de Myrtha Gilbert. Puisque la coordonatrice de la SOFA décèle, elle aussi, les limites des revendications de cette organisation dans sa base sociale de la ligue qui était composée essentiellement des femmes aisées. C'est-à-dire leur appartenance à cette catégorie sociale leur a empêché l'appréhension de la réalité de la majorité des femmes haïtiennes dans ses différentes dimensions. Malgré cette limite poursuit la Coordonnatrice de la SOFA :

La fondation de la Ligue Féminine d'Action Sociale représente un moment historique important pour le féminisme haïtien. Quoiqu'on sache qu'elle ait des limites, nous pensons que la mobilisation pour la représentation des femmes dans la société ne pourrait pas être aboutie sans le travail des militantes de cette organisation. C'est un héritage que nous revendiquons, bien que ce soit dans des objectifs différents.⁵⁵

Les militantes féministes ainsi que les intellectuelles qui font de la problématique des femmes haïtiennes leurs objets d'études et/ou de luttes, n'ont pas cessé de se référer aux actions et pratiques de la Ligue Féminine d'Action sociale. Cette référence prouve que l'organisation a

⁵³ Entretien réalisé avec Carole Pierre-Paul Jacob, Coordonnatrice de la Solidarité des Femmes Haïtiennes (SOFA).

⁵⁴ Entretien réalisé avec Carole Pierre-Paul Jacob, Coordonnatrice de la Solidarité des Femmes Haïtiennes (SOFA), août 2010.

⁵⁵ Entretien réalisé avec Carole Pierre-Paul Jacob, Coordonnatrice de la Solidarité des Femmes Haïtiennes (SOFA), août 2010.

marqué l'histoire de la lutte féministe en Haïti et a laissé des empreintes qui font, désormais, partie du « *répertoire de l'action collective* »⁵⁶ du féminisme haïtien. Et que, pour reprendre Tilly, ces « *amples précédents historiques* »⁵⁷ peuvent à tout moment être récupérés par les intéressé-e-s de la question de femmes pour légitimer, dans une perspective ou dans une autre, leurs revendications, leurs projets politiques. Le repérage des « *antécédents historiques* » du mouvement féministe haïtien, nous porte également à considérer le rôle des embryons d'organisations qui luttèrent clandestinement contre la dictature de 1957 dans la formation du mouvement féministe haïtien.

2.6 Femmes, organisation et résistance à la dictature de 1957

Les Duvalier ont régné sur Haïti de 1957 à 1986. Durant ces 39 années, le régime a réprimé avec une rigueur extrême toutes tentatives de s'associer collectivement pour résister contre le pouvoir. Les femmes n'ont pas été épargnées de la violence politique de toutes sortes exercée par le pouvoir. Elles subissaient les agissements, les pratiques politiques d'une dictature qui ne tolérait pas l'opposition sous aucune forme quelle soit. Quoi que formelle, les libertés d'association et d'expression furent interdites au peuple haïtien.

Dans ce contexte socio-politique particulièrement difficile, les embryons d'organisations de femmes, qui commençaient à se structurer à partir de la Ligue féminine d'Action Sociale, n'ont pas pu résister ouvertement au règne de brutalité et de persécution politique instaurée par les Duvalier père et fils. Cette situation portait les groupes sociaux contestataires, dont les organisations clandestines de femmes, à l'élaboration d'une stratégie de lutte pour non seulement manifester leur refus systématique au régime dictatorial, mais surtout pour construire des réseaux de solidarité entre les victimes des oppressions et violences politiques. Les femmes exilées par le régime, ont apporté un appui considérable consistant à dénoncer, depuis leurs pays d'accueil, ce climat d'obscurantisme qui se développait en Haïti. C'est le cas du Rassemblement des Femmes Haïtiennes (RAFA)⁵⁸, une organisation de femmes qui militait dans la diaspora. La CONAP rappelle que :

⁵⁶ TILLY, Charles, *Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne*, in : Vingtième Siècle. Revue d'histoire. N°4, Octobre 1984. pp. 89-108.

⁵⁷ « *Dans son acception la plus forte, l'idée de répertoire établit l'hypothèse d'un choix délibéré chez ceux qui revendiquent, entre les modes d'action bien définis (...)* ». Ces sont poursuit l'auteur, des « *palettes préexistantes* ». Voir Charles Tilly, *Op.cit.* p. 99

⁵⁸ Rasanbleman Fanm Ayisyèn ;

La politique systématique de répression du régime duvaliériste force de nombreuses militantes féministes à la clandestinité et à l'exil. Durant les 1960 et 1970, les rares organisations de femmes qui survivent sont des associations communautaires ou culturelles.

Elle poursuit que :

Quelques organisations telles que l'Association des femmes juristes, l'Association des anciennes de Sainte-Rose de Lima, le Centre Haïtien de Recherches et d'Actions pour la Promotion Féminine (CHREPROF-1975), le Fonds Haïtien d'Aide à la Femme (FHAF-1983) et le club des femmes de carrière sont de nouvelles venues.⁵⁹

Il était donc particulièrement difficile de résister au régime durant la décennie 1960. Le pouvoir utilisait tous les moyens possibles et imaginables pour faire échec aux moindres velléités de mise en question du système politique. Par exemple, Duvalier formait son propre groupe de femmes. Il a été dirigé par une criminelle du régime qui s'appelait madame Max Adolphe. D'un autre côté, le pouvoir violait, agressait, exilait constamment toutes les personnes faisant partie d'un groupe organisé. En 1957, Yvonne Hakime-Rimpel, un membre de la direction de la Ligue a été battu et violé.

Avec l'évolution de la conjoncture internationale vers les années 1970, les rapports de force au niveau national commençaient à devenir favorables à l'affirmation de la lutte anti-duvaliériste. Caractérisée par la montée du « *libéralisme politique* » à l'échelle mondiale, cette décennie inscrivait la lutte contre la dictature dans une nouvelle dynamique. Consciente des enjeux politiques de cette conjoncture et surtout des possibilités de lutte qu'elle créait, la Résistance anti-duvaliériste allait sortir timidement de la clandestinité pour revendiquer, au fur et à mesure, le changement d'un système politique qui prouvait son incapacité à satisfaire les revendications de la population haïtienne. C'est dans ce contexte politique que pointaient de nouvelles structures organisationnelles venant renforcer la Résistance. Par exemple, la fondation de la Ligue des Droits Humains en 1978, a apporté aussi une bouffée d'oxygène à la résistance populaire et a ainsi rendu moins confortable le pouvoir.

En 1976, le démocrate Jimmy Carter a remporté les élections présidentielles aux Etats-Unis. Cet événement participait grandement de la création de cette nouvelle conjoncture politique. A cette époque, la communauté internationale, en particulier les Etats-Unis d'Amérique,

⁵⁹ CONAP, Op.cit, p. 22.

exigeait des autorités gouvernementales haïtiennes le respect des droits de l'homme et de la femme comme condition nécessaire à leur acceptabilité dans le concert des nations.

L'enjeu politique et de lutte des années 1970, fut aussi l'introduction du créole dans la presse parlée. Avec l'utilisation de cette langue comme moyen de transmission des informations, une bonne partie de la population haïtienne a eu accès à l'information. Ce qui avait constitué un événement de grande ampleur et d'un enjeu politique capital dans le processus de libération de la parole et de l'information en Haïti. La Résistance anti-duvaliériste en avait profité pour conscientiser la population haïtienne des conséquences néfastes du régime sur ses conditions de vie.

Le paysage sociopolitique a connu donc de profonde mutation au milieu des années 1970 et les embryons d'organisations, qui s'activaient jusqu'à cette date dans la clandestinité, se sentaient renforcées et allaient, par conséquent, lancer une nouvelle offensive contre le pouvoir. Incapable de répondre aux exigences de la communauté internationale et soumis aux pressions de la résistance, le pouvoir a montré très clairement, à partir du début des années 1980, des signes de faiblesse. Il a tenté d'introduire de réformes politiques par le biais de l'amendement de la constitution du pays et a promis d'organiser des élections démocratiques.

Entre temps, une nouvelle actrice, et pas des moindres, venaient renforcer la résistance. Il s'agissait de l'église catholique, une institution qui soutient traditionnellement l'ordre politique établi. Comme l'a souligné l'historien et professeur Alix René dans son texte « *La Séduction populiste* », l'apparition des organisations populaires, dont des groupements de paysan-ne-s et de jeunes, liés à l'église catholique, constituait un indicateur annonçant d'importants changements dans le mode d'exercice du pouvoir politique en Haïti.

Les premiers indices d'une telle transformation sont apparus avec la formation de petites communautés ecclésiastiques et d'organisations paysannes encadrées par des activistes liés à l'église catholique et bénéficiant du support d'organisations non gouvernementales étrangères, comme ce fut le cas pour MPP⁶⁰.

La hiérarchie de l'église catholique se positionnait officiellement du côté de la résistance au régime. Elle prenait le leadership de la lutte et Radio Soleil d'Haïti, l'un des organes de presse et de propagande religieuse et politique de l'Eglise, se faisait le porte parole de la résistance.

⁶⁰ Mouvement Paysan Papaye.

La visite du Pape Jean Paul II à Port-au-Prince, capitale d'Haïti, en mars 1983, venait légitimer l'engagement de l'Eglise en faveur du changement du mode de gouvernement en Haïti. Le Saint Père a dit : « *il faut que quelque chose change* ». Et ce discours a été entendu et immédiatement compris par les groupes sociaux organisés qui luttèrent contre Jean-Claude Duvalier.

L'institution religieuse devenait alors automatiquement le centre de la mobilisation. Toutes les forces anti-duvaléristes se convergeaient vers elle et luttèrent pour prendre la direction politique de la résistance. Désormais, les organisations de jeunes, les organisations paysannes, les organisations de femmes, elles voulaient toutes bénéficier de l'immunité et de la protection de l'église pour exiger la fin de la dictature. La résistance avait pris, par moments, la forme d'un mouvement de jeunes pour la libération nationale. Il faut rappeler que ces jeunes étudiant-e-s et d'autres professionnel-le-s militaient déjà dans « *des mouvements de gauche comme En Avant et IFOPADA* »⁶¹.

D'après le professeur René, l'IFOPADA, une structure politique de tendance marxiste, influençait grandement l'émergence et la formation de cette conscience politique qui était prête à prendre l'hégémonie de la lutte contre le régime politique de Duvalier. « *La formation politique de gauche la plus influente durant cette période a été l'IFOPADA, construite d'après le modèle de libération nationale et elle rassemblait des professionnels, des activistes, des intellectuels et des étudiants.* »⁶² Cette dynamique tendait à donner à la lutte une orientation politico-idéologique bien définie. Il s'agissait alors d'une lutte pour l'émergence et la construction d'une forme d'organisation politique de la société qui intègre dans son agenda les revendications des classes populaires urbaines et rurales. Les militant-e-s de cette organisation se revendiquaient du socialisme comme courant politico-idéologique.

Outre ces structures politiques semi-clandestines, il existait également d'autres « *groupuscules marxistes* ». Il y avait, par exemple « *En avant* », une organisation politique révolutionnaire clandestine qui conscientisait les jeunes des quartiers populaires de Port-au-Prince et les ouvriers-ouvrières et les paysan-n-es des contradictions sociales qui structurent les rapports de

⁶¹ L'Union des Forces Patriotiques et Démocratiques Haïtiennes. Voir RENE, Jean Alix, *La séduction populiste : essai sur la crise systémique haïtienne et le phénomène Aristide (1986-1991)*, Port-au-Prince, H. Deschamps, 2003, p. 85.

⁶² Ibidem.

production capitaliste. Toutes ces structures politiques se sont coalisées pour apporter un dernier coup à une dictature en décomposition. « *L'opposition de l'Eglise au régime était animée principalement par des jeunes prêtres progressistes sous influence de l'IFOPADA et d'En avant* ». ⁶³

La construction de ce vaste mouvement de contestation serait donc difficile sans le support politique, institutionnel et logistique de l'église catholique. Non seulement, elle se déclarait ouvertement en opposition au pouvoir politique, mais les locaux de l'Eglise servaient d'espaces d'animation pour les petites « *communautés ecclésiastiques de base* » revendiquant un mode d'organisation politique de la société qui puisse améliorer les conditions de vie des appauvri-e-s.

La directrice de la SOFA affirme qu'on a dû attendre la formation de ces organisations révolutionnaires clandestines qui luttèrent pour la construction d'un Etat socialiste, pour voir les premières tentatives d'accompagnement des militantes à poser le problème de la condition féminine sous la dictature. C'est dans cette ambiance qu'a pris naissance en 1984 Kay Fanm ⁶⁴, une organisation féministe qui, d'après sa coordonatrice, Yvette Jeanty, s'inscrit dans la continuité de la lutte des aînées. Ses membres militaient déjà dans ces structures politiques de tendances progressistes et participaient à la conscientisation des masses populaires. Elles alphabétisaient les ouvrières et ouvriers, les paysan-ne-s. Comme toutes les autres organisations, son objectif principal fut, à l'époque, le départ de la dictature.

En 1957, Nous avons eu une longue dictature de 30 ans. Mais, malgré cette dictature, beaucoup de femmes continuaient à militer dans des partis politiques clandestins qui menaient une lutte révolutionnaire. ⁶⁵

Comme la Ligue Féminine d'Action Sociale, l'expérience de lutte contre la dictature des Duvalier, à laquelle ont pris activement part les femmes haïtiennes, constitue l'un des « *repères fondateurs* » ⁶⁶ du féminisme haïtien. Ce sont des références historiques dans la mesure où, comme nous allons le voir dans la partie portant sur l'émergence du mouvement féministe haïtien, elles allaient participer à la structuration et la spécification de la condition

⁶³ Ibid., p. 87.

⁶⁴ Maison de Femmes

⁶⁵ Entretien réalisé avec Yvette Jeanty, Coordonatrice de l'organisation féministe Kay Fanm, août 2010.

⁶⁶ CHARLETY, Véronique, *Repères fondateurs. Introduction l'histoire dans l'espace public européen*, In : *Politique européenne*, n°18, hiver 2006, pp. 17-47.

féminine en Haïti. Comme le dit Erick Neveu « *Tout mouvement social est confronté à une palette préexistante de formes protestataires plus ou moins codifiées, inégalement accessibles selon l'identité des groupes mobilisés* »⁶⁷. Dans cette perspective, les traces de luttes des militantes de la Ligue et celles des groupes de femmes qui résistaient contre la dictature des Duvalier, représentent deux expériences fondatrices du féminisme haïtien. Les militantes féministes, selon leurs identités et leurs objectifs, revendiquent ces héritages pour construire et légitimer leurs luttes contre les mécanismes de construction des rapports sociaux de sexe.

⁶⁷ NEVEU, Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte « Repère », 4^e édition, 2005, p. 16.

VII. L'émergence du mouvement féministe haïtien

Sous les pressions de la population haïtienne et de la communauté internationale, Jean-Claude Duvalier est chassé du pouvoir le 7 février 1986. Ce départ a aggravé la crise politique que connaît le pays depuis 29 ans. Laquelle conjoncture politique post-dictatoriale de 1986⁶⁸ a créée, en Haïti, les conditions politiques nécessaires au lancement du processus de « *transition démocratique* ». Dans les « *champs* »⁶⁹ politique et intellectuel haïtiens, peu après le départ de la dictature de Jean Claude Duvalier, les concepts « *conjoncture* » et « *crise* »⁷⁰ ont été associés et souvent mobilisés en vue d'appréhender l'ensemble de *circonstances*, de *phénomènes oscillatoires*, de *fluctuations*, et de *caractères immédiats et transitoires* de la « *combinaison* » desquels devrait résulter la démocratisation de la société haïtienne. Il faut souligner que la tendance a consisté surtout à associer ces deux concepts pour former la notion de « *conjoncture politique de crise* ».

C'était, en d'autres termes, un processus de ré-signification de cette nouvelle conjoncture politique, une période de grand questionnement de l'ordre social et politique. En effet, forts des expériences acquises dans la résistance clandestine contre le régime totalitaire, plusieurs secteurs de la population haïtienne, particulièrement les catégories sociales dominées, ont profité de cette situation d'« *interrègne* » pour revendiquer leur participation effective à cette nouvelle ère politique qui annonce la construction d'une société de justice et d'inclusion sociale. Cette revendication s'inscrit dans la perspective de l'avènement d'une forme de gouvernement respectueuse des droits socio-économiques et politiques des citoyen-ne-s. Les groupes sociaux marginalisés questionnent non seulement le fondement politique et social de la société haïtienne, mais également ils exigent une nouvelle communauté politique qui tient compte de leurs besoins respectifs. Le « *changement de l'Etat* »⁷¹ et du mode de

⁶⁸ « La montée de la contestation populaire en 1984 et 1985 devait, comme on le sait, aboutir à une telle accélération de la crise politique que Duvalier a prit la fuite le 7 février 1986. Ce nouveau tournant dans l'histoire des luttes politiques, riche en enseignement sur l'évolution du régime politique haïtien, a été ponctué récemment par la promulgation de la nouvelle constitution de 1987 [...] » lire Claude Moïse, *Constitution et luttes de pouvoirs en Haïti : la faillite des classes dirigeantes*, Tome I, Port-au-Prince, Le Natal, 1997, p 13.

⁶⁹ Cf. BOURDIEU, Pierre, *La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique*, ARSS, n°71/72, mars, 1998, pp. 22-45.

⁷⁰ Cette définition du concept de conjoncture est largement inspirée de Antonio GRAMSCI, dans ses cahiers de prisons, particulièrement : *Cahiers de prison : cahiers 6, 7, 8 et 9*, Paris, Gallimard, 1983, p. 32. P. 114, *Cahiers de prison : cahiers 14, 15, 16, 17, et 18*, Paris, Gallimard, 1990, p. 32. p. 128.

⁷¹ Entretien avec Yolette Jeanty, la coordonatrice de Kay Fanm, aout 2010.

gouvernement, était le mot d'ordre du mouvement féministe et de femmes post-dictatorial, d'après Yolette Jeanty, Coordonnatrice de Kay Fanm.

Ce qui fait, entre autres, l'originalité de cette « *conjoncture politique de crise* »⁷² et qui par conséquent l'a caractérisée, c'était l'émergence d'une grande « *mobilisation collective* » à caractère revendicatif et contestataire. On parlait alors du mouvement social haïtien. Les groupes sociaux, organisés en fonction de leurs revendications spécifiques, ont investi la scène politique. Ils critiquent le caractère injuste, exclusif et inégalitaire de l'ordre socio-politique et économique.

3.1 Femmes et luttes sociales dans la conjoncture post-dictoriale de 1986

Il fallait attendre 1986 pour voir une explosion de groupes de femmes et d'organisations féministes qui revendiquaient timidement l'égalité de droit avec les hommes. C'était dans ce contexte qu'avait pris naissance la SOFA⁷³, Enfo Fanm et autres ; Kay Fanm existait depuis 1984. En fait, le départ du régime dictatorial de Jean-Claude Duvalier, le 7 février 1986, a ouvert une brèche à la dénonciation des actes de violence qui ponctuent la quotidienneté de la population haïtienne, en particulier les femmes, ainsi que l'exclusion socio-politique dont elle fait objet.

*A partir de 1986, avec le départ de Duvalier, il y avait possibilité pour que les groupes de femmes organisées s'affirment. Etant donné que nous avons passé une longue période à travailler pour l'amélioration des conditions de vie des femmes haïtiennes, la tendance consistait à l'époque de définir des alliances avec d'autres organisations populaires mixtes. C'est ainsi que les organisations de femmes et féministes ont participé à la fondation de l'ANOP (Alliance Nationale des Organisations Populaires), une plateforme d'organisations, en vue de lutter pour le changement global de la situation du pays.*⁷⁴

Les embryons d'organisations de femmes et de féministes, qui commençaient à se structurer depuis la Ligue féminine d'Action Sociale et au cours des années de la dictature, tardaient à

⁷² « La crise consiste précisément dans le fait que le vieux meurt et le nouveau ne peut naître : dans cet interrègne se manifestent les phénomènes les plus variés », Lire Ernst Jünger, *Catharsis et transformation sociale : Dans la théorie politique de Gramsci*, Québec, Presse de l'université du Québec, 1990, p. 61.

⁷³ Entretien avec Carole Pierre-Paul Jacob, Coordonnatrice de la Solidarité des Femmes Haïtiennes (SOFA).

⁷⁴ Entretien réalisé avec Yolette Jeanty, Coordonnatrice de l'organisation féministe Kay Fanm, août 2010.

profiter de la conjoncture pour construire la question de la situation féminine en tant qu'objet d'une conflictualité politique à part entière. La condition de précarité dans laquelle végète la majorité de la population haïtienne a empêché stratégiquement la position et l'expression de la problématique féminine dans sa spécificité, nous a confié Yolette Jeanty dans un entretien. Les secteurs sociaux organisés dont les associations de femmes et féministes ont accordé la priorité à la lutte contre les structures répressives et idéologiques léguées par la dictature et pour l'avènement d'un Etat démocratique en Haïti. Il a fallu lutter, dit-elle, contre les Forces Armées d'Haïti (FADH), le Conseil National du Gouvernement (CNG), la junte civilo-militaire ayant pris le pouvoir au départ de Duvalier, et les groupes paramilitaires qui voulaient, à tout prix, réinstaurer l'ancien régime. L'autonomie des groupes de jeunes et de femmes par rapport à l'église catholique, qui ne supportait plus les classes populaires dans leur revendication sociale, importait pour la continuité de la lutte.

C'est dans ce contexte que les femmes montaient au créneau, prenaient, entres autres, la voie de la presse pour dénoncer la mauvaise condition de vie de la population haïtienne. L'accent a été mis surtout sur la précarité des conditions de vie d'une bonne partie de la population haïtienne. Certaines organisations des femmes et féministes rejoignaient stratégiquement, dans cette conjoncture, le secteur populaire pour revendiquer l'avènement d'un nouvel Etat.

L'occupation de la scène politique par les classes populaires au lendemain du 7 février 1986 a prit une forme tout à fait originale. Partout, à travers le pays, des organisations de lutte prennent naissance, dressent la liste des revendications du peuple et s'engagent dans la lutte pour la transformation de l'ordre social. Ainsi, ont émergé les syndicats, le mouvement de femmes, d'écoliers, d'universitaires, de petites marchandes, et des organisations paysannes, etc.⁷⁵

Les organisations de femmes et féministes étaient particulièrement remarquables de par leurs capacités de mobilisation après 1986. Participaient à la création de ces organisations, les groupuscules de militantes progressistes qui luttait clandestinement contre les Duvalier. Les acquis de la Ligue ont été également mobilisés et se sont révélés déterminants à cette phase de la lutte des femmes haïtiennes. Ainsi, fort de leur expérience de 29 ans de résistance, ces embryons d'organisations de femmes ont énormément contribué à l'émergence et à la structuration de la grande mobilisation collective post-dictatoriale.

⁷⁵ RENE, Jean Alix, *Op.cit.*, p. 142.

Le 3 avril 1986, peu après la chute de la dictature des Duvalier, les femmes haïtiennes ont organisé à travers le pays une manifestation historique. Elles protestaient alors contre la situation d'extrême pauvreté des classes populaires. Cette marche est retenue dans l'histoire du mouvement féministe et de femmes en Haïti comme un événement majeur, une date charnière. En effet, ce jour là plusieurs milliers de femmes investissaient les artères des principales villes du pays pour revendiquer leurs droits et ceux de la population haïtienne.

Cette manifestation avait vu défiler des dizaines de milliers de femmes à Port-au-Prince et dans d'autres villes de province, comme le Cap Haïtien, avec des pancartes, et des slogans clamant les revendications propres aux femmes. Au lendemain de cette manifestation de masse, la question s'était immédiatement posée aux organisations : comment canaliser cette explosion, comment s'armer théoriquement et pratiquement pour créer le vaste mouvement de femmes capable d'impulser la participation des femmes haïtiennes à cette étape d'intense lutte pour des changements démocratiques profonds.⁷⁶

Une tentative de regroupement et de redynamisation de la Ligue Féminine d'Action Sociale a été initiée en avril 1986, deux mois après la chute de Duvalier. Cette initiative a pu réunir 150 de ses membres. Mais, vu les impératifs de la conjoncture de transition démocratique, la problématique des droits socio-économiques et politiques des femmes haïtiennes n'était posée, à l'époque, dans sa spécificité. Les organisations de femmes et féministes qui ont pris naissance dans le contexte de crise politique de 1986, voulaient adresser la situation générale de la majorité de la population haïtienne. Elles ne militaient pas, comme l'a insinué René, pour la satisfaction « *des revendications liées (spécifiquement) à la condition féminine* »⁷⁷, ni pour la participation des femmes « *aux affaires politiques* ». L'enjeu politique de cette conjoncture, pour elles, était l'émergence d'une Haïti démocratique, construite sous la base d'un Etat qui pourrait satisfaire les revendications les plus urgentes des classes populaires. La stratégie était d'arriver à une concertation entre les forces progressistes du pays pour créer les conditions nécessaires au changement de l'Etat haïtien.

Le coup d'Etat militaire du 7 février 1987 allait faire obstacle à la réalisation d'une des revendications fondamentales de la population, il s'agit de sa participation de la gestion des affaires du pays. Cet événement a donné lieu à la montée de la répression des militaires contre les organisations populaires. Les femmes subissaient couramment les actes de violence

⁷⁶ CRESFED, *Femme : société et législation*, Port-au-Prince, juillet 1988, p.i.

⁷⁷ RENE, Jean Alix, Op.cit., p. 119.

de l'Armée et d'autres groupes paramilitaires qui agissaient sous l'égide et la protection des Forces Armées d'Haïti. Voilà comment CRESFED traduit ce phénomène social :

A cette époque se manifesta un fait nouveau dans le processus haïtien, à cause de son ampleur : la violence exercée de façon systématique contre les femmes. Le viol se transforma en un instrument de répression du pouvoir militaire⁷⁸.

Le mouvement social de 1986 se trouvait alors dans la nécessité de se renforcer pour exister et continuer à résister face au pouvoir politique. Car, les classes dominantes qui contribuaient au départ de la dictature voulaient se restructurer pour, à tout prix, freiner la montée des revendications des paysan-ne-es, des ouvriers/ouvrières et d'autres secteurs des quartiers populaires urbains et ruraux. La hiérarchie de l'église catholique a demandé au peuple de cesser ce mouvement revendicatif de rue pour aller aux élections. Face à cette tentative de réveil des classes dominantes et :

A partir de décembre 1988, des organisations populaires rassemblées dans l'ANOP lancent une campagne contre la vie chère, la taxe du marché, la politique économique du gouvernement, la répression et l'insécurité. Rassemblements, marches et manifestations étaient réalisés à travers presque tous les départements du pays. (...). Les organisations de femmes liées au mouvement populaire, comme SOFA (Solidarité des Femmes Haïtiennes) et Kay Fanm, ont eu un rôle majeur dans l'organisation de ces luttes contre la vie chère.⁷⁹

Ce mouvement social continuait à se structurer jusqu'aux élections générales de décembre 1990. Les organisations féministes dont SOFA et Kay Fanm ont pris activement part à ces mobilisations, d'après la Coordonnatrice de Kay Fanm. Les forces populaires, coalisées alors au sein du mouvement politique Lavalas FNCD⁸⁰, ont remporté les élections et ont porté au pouvoir le président Jean Bertrand Aristide qui symbolisait alors leurs revendications. Cette expérience politique a été immédiatement interrompue par le coup d'état militaire du 30 septembre 1991. Soit sept mois après l'investiture du président le sept (7) février de la même année. Durant les trois années du coup d'état, le pouvoir militaire utilisait les corps des femmes comme un instrument de répression politique. Les militaires ont violé, battu et tué les femmes *pour étouffer la mobilisation qu'avaient enclenchée les forces populaires en faveur du retour de l' « ordre constitutionnel »*.

⁷⁸ CRESFD, Le 8 mars et la lutte des femmes, 1998, CRESFED, p. 9.

⁷⁹ RENE, Jean Alix, *Op.cit.*, p. 134.

⁸⁰ Front National pour la Construction Démocratique.

Au retour du pouvoir légitime et constitutionnel en octobre 1994, la question de violence devient l'une des principales revendications des organisations féministes en Haïti. Cette récente période dite « *retour à la démocratie* » correspondait à la création du ministère à la Condition Féminine et aux Droits des femmes (MCFDF). C'est alors que la problématique de violence faite aux femmes allait être considérée comme une urgence pour les organisations féministes.

L'année 1986 représente donc une période de rupture dans les luttes sociales en Haïti. C'est le début d'une période historique importante qui a annoncé une nouvelle ère pour le mouvement social haïtien, dont le mouvement de femmes et féministe. C'est l'explosion, après 34 ans d'une dictature dynastique, d'un ensemble d'organisations populaires articulant toute une série de revendications sociales. « *Elles revendiquaient une transformation de l'ordre socio-politique, c'est-à-dire des rapports sociaux d'exploitation et de domination qui la caractérisent* ». ⁸¹ Durant cette période, toutes les énergies du mouvement de femmes et du mouvement féministe haïtien étaient concentrées à la réalisation de cet objectif. Car, il s'agissait, en fait, de la déconstruction des anciennes formes d'expression des rapports sociaux de domination et d'exclusion historiquement établies dans la société haïtienne.

La portée générale des revendications qui ont été articulée par les organisations regroupées au sein de l'ANOP, a empêché aux féministes de poser la problématique de femmes haïtiennes en termes de rapports de pouvoir entre les catégories de sexe. Comme le souligne certaines dirigeantes d'organisations féministes, la priorité était la réforme de l'Etat. Ces organisations se sont revendiquées, toutefois, dès la période de 1986, du « *mouvement féministe haïtien* ». Cela est dû, à première vue et dans une certaine mesure, au fait qu'elles se préoccupent déjà de la problématique de la « *condition féminine* » en Haïti. Alors quels sont les enjeux politiques qui sous-entendent une « *mobilisation collective* » ayant pour objectif la création et la réalisation des conditions de possibilité d'une analyse critique des rapports sociaux de sexe ? Comment les organisations féministes conçoivent-elle la problématique de la violence ? Quelle stratégie mettent-elles en place pour enrayer cette situation ?

⁸¹ Entretien réalisé avec Carole Pierre-Paul Jacob, Coordonnatrice de la Solidarité des Femmes Haïtiennes (SOFA), août 2010.

3.2 Vers la construction d'une subjectivité politique féminine en Haïti

En tant que « *mouvement social* »⁸² qui adresse une question sociale spécifique, le féminisme s'inscrit dans la perspective de la construction de la femme en tant que sujet politique autonome, capable de prendre en main son histoire et sa destinée politique. En ce sens, le mouvement féminisme s'entend comme une forme concertée de mobilisation et de résistance collectives qui tend à rendre visible les rapports de pouvoir de domination, d'oppression et d'exploitation que cachent la bi-catégorisation genrée de l'être humain. Cela se réalise en transformant le sujet dominé en sujet collectif, c'est-à-dire en sujet politique conscient de sa situation sociale et surtout actrice de son propre histoire.

L'enjeu du « *féminisme* »⁸³ en tant que forme concertée d'action collective, consiste, par conséquent, à créer les conditions politico-idéologiques nécessaires et suffisantes à ce que les femmes prennent conscience de leur situation de dominées au niveau des rapports sociaux de « *sexe* »⁸⁴. Le « *rapport social* »⁸⁵ se définit comme des relations sociales de conflictualité qui s'établissent entre deux groupes sociaux. Il s'agit donc de les identifier pour saisir les contradictions sociales et les enjeux qui émaillent et structurent ces rapports de pouvoir, ce dans l'objectif de lutter pour en construire de nouveaux. Car, la conscience de ces rapports de domination⁸⁶ ne peut être réalisée que dans une constante résistance contre les mécanismes de leur construction.

⁸² Pour définir le concept de mouvement social, voir Erick Neveu qui soutient que « le mouvement sociale se caractérise par : « (...) un agir-ensemble intentionnel, marqué par le projet explicite des protagonistes de se mobiliser de concert. Cet agir-ensemble se développe dans une logique de revendication, de défense d'un intérêt matériel ou d'une cause. » NEVEU, Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte « Repère », 4^e édition, 2005, p. 8. Cette définition est complétée par celle de Dunezat disant que : « (...) un ensemble de rapports sociaux dont la dialectique intrinsèque est à la base de la formation d'une action collective concertée en vue d'un objectif. Pour comprendre un mouvement social, il est donc indispensable de remonter à l'étude des rapports entre les groupes sociaux (de sexe, de génération, de classes, etc.) qui le composent. » DUNEZAT, Xavier, *Presse et mouvement social*, pp. 64-65, In : *Hommes et Femmes dans le mouvement social*, Cahiers du Gedist, N°18, Paris, L'Harmattan, 1997, pp. 67-77.

⁸³ Pour Claudie Solar, le féminisme, en tant que mouvement social, n'établit pas de différence entre « (...) pensée et action, théorie et pratique, expérience et éducation. Ceci inscrit le féminisme dans un mouvement et une interaction dynamique entre individu et collectivité, individu et société », voir SOLAR, Claudie, *Dentelle de pédagogies féministes*, in : *Revue canadienne de l'éducation*, Vol. 17, N° 3, Été 1992, p. 266.

⁸⁴ On entend par « (...) les attributs du féminin et du masculin – que la socialisation et l'éducation différenciées des individus produisent et reproduisent. », voir Elsa Dorlin, *Sexe, genre et sexualité*, Paris, PUF, 2008, p. 5.

⁸⁵ Voir Elsa Dorlin, *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, Paris, PUF, 2009.

⁸⁶ Dans cette perspective le concept de « domination » désigne la catégorie de sexe qui, selon les mécanismes historiques de construction des rapports de force, parvient à se placer au plus haut échelon de la hiérarchisation de pouvoir. C'est le groupe qui, par la médiation des rapports de force qui lui sont favorables, détient, pour utiliser un vocabulaire gramscien, la clef de la domination, de l'hégémonie. Il est en position

Pour dire autrement, cette forme d'organisation et d'expression concertée des rapports sociaux de sexe, qu'est le féminisme, se trouve dans une logique de destruction et de construction des rapports de pouvoir. Il compte réaliser cet objectif en mobilisant des ressources, des capacités et des moyens en vue de déconstruire les anciens rapports sociaux de pouvoir de sexe, de classe et/ou de race. Il est donc, en ce sens, porteur d'un « *nouveau historique* », d'un projet d'émancipation des femmes, dans la mesure où il s'active à la destruction d'ordre social de la domination. Car, comme le signal Gramsci :

*(...) il ne s'agit pas de détruire des choses matérielles, mais de détruire des « rapports » invisibles, impalpables, même s'ils se cachent dans les choses matérielles. Est destructeur-créateur qui détruit le vieux pour mettre au jour et faire affleurer le nouveau qui est devenu « nécessaire » et pousse implacablement à limiter l'histoire.*⁸⁷

Le féminisme haïtien dans sa dimension tant théorique que pratique s'inscrit dans une démarche pareille. Les organisations féministes travaillent à la déconstruction des relations sociales d'inégalité qui s'établissent entre les hommes et les femmes. Pour Kay Fanm, cette inégalité dont sont victimes les femmes, se manifeste, entre autres, à trois niveaux. Il s'agit :

a. du salaire reçu pour un même emploi par ailleurs occupé par des hommes et du fait de la division sexuelle du travail ;

b. de leur marge de manœuvre et d'expression dans la cellule familiale et dans les domaines économique, social et politique ; et

*c. de la nature de leurs relations avec leurs époux et les hommes en général où elles doivent subir l'autorité du mâle, maintenue par une violence structurelle qui s'exerce envers elles.*⁸⁸

d'hégémonie parce que, mobilisant les ressources qui lui viennent de sa position sociale, il se trouve qu'il est suffisamment organisé et structuré pour prendre légitimement et/ou de force la direction idéologique, morale et politique de la société. Ce qui lui permet d'imposer au groupe subalternisé, opprimé sa logique et ligne d'action. Et à ce moment, il détient la « clé de la situation ». Voir Antonio GRAMSCI, particulièrement : *Cahiers de prison : cahiers 6, 7, 8 et 9*, Paris, Gallimard, 1983. *Cahiers de prison : cahiers 14, 15, 16, 17, et 18*, Paris, Gallimard, 1990.

⁸⁷ GRAMSCI, Antonio, *Cahiers de prison : cahiers 6, 7, 8 et 9*, Paris, Gallimard, 1983, p. 32.

⁸⁸ Kay Fanm, Violence envers les femmes et les filles : cas enregistré par Kay Fanm en 2007-2008. Bulletin No 1, septembre 2009, p. 4.

Et concernant la conscientisation des femmes haïtiennes des rapports de domination genrée, desquels rapports a résulté historiquement la précarité de leur condition de vie, Suzy Castor affirme que - malgré l'aggravation du climat d'obscurantisme, de brutalité de toute sorte, handicapant l'épanouissement du mouvement social haïtien sous la dictature des Duvalier - dans la clandestinité les femmes haïtiennes « (...) se mobilisaient pour impulser une prise de conscience des femmes sur leur condition de vie et la nécessité de leur intégration dans la société sur un pied d'égalité avec les hommes. »⁸⁹ L'objectif du féminisme haïtien consiste donc à conscientiser la population féminine d'une série de problématiques qui concernent les conditions de vie de femmes haïtiennes, en tant que catégorie sociale dominée. Parce que c'est ainsi que peuvent se créer les conditions nécessaires et suffisantes à la réalisation d'une solidarité entre les femmes, c'est-à-dire rendre possible politiquement et stratégiquement la lutte féministe.

La lutte contre l'inégalité entre les femmes et les hommes, contre les « préjugés relatifs à l'infériorité des femmes »⁹⁰, la dénonciation de leur condition d'iniquité et de subordination, sont, entre autres, les principaux objectifs de la Solidarité des Femmes Haïtienne (SOFA), une autre organisation féministe. Elle milite de manière à ce que les femmes se mobilisent, s'organisent afin qu'elles obtiennent l'élimination « de toutes les formes de discrimination, subordination, domination et exploitation et de lutter pour la construction d'une société égalitaire »⁹¹. Son travail consiste, dans une plus large dimension, à solidariser les organisations de femmes entre elles.

De manière plus spécifique, le *Collectif Féminin Haïtien contre l'Exclusion de la Femme, (Fanm Yo La)* soulève la problématique de la participation politique des femmes haïtiennes. Pour cette organisation féministe, la construction d'une subjectivité politique féminine doit passer par l'intégration de la femme des structures politiques. Car, l'exclusion politique des femmes constitue le principal mécanisme de leur subordination, par conséquent une injustice

⁸⁹CRESFD, *Op.cit.*, 1998, p 6

⁹⁰ «Le féminisme est cette tradition de pensée, et par voie de conséquence les mouvements historiques, qui, au moins depuis le 17^e siècle, ont posé selon des logiques démonstratives diverses l'égalité des hommes et des femmes, traquant les préjugés relatifs à l'infériorité des femmes ou dénonçant l'iniquité de leur condition », voir DORLIN, Elsa, *Sexe, genre et sexualité*, Paris, PUF, 2008, p. 9.

⁹¹CECI/SOFA, L'état général de la violence faite aux femmes et aux filles en Haïti, septembre 2009, pp. 15-16.

sociale. D'où sa mission qui consiste donc à « *permettre aux femmes d'assurer pleinement leur rôle politique à côté des hommes dans l'intérêt de la nation* ».

Pour la CONAP, une plateforme regroupant plus d'une cinquantaine d'organisations féministes et de femmes, il faut changer le statut socio-politique et légal des femmes haïtiennes. Car :

De manière concrète, le cadre légal haïtien est totalement défavorable aux femmes et à leurs desideratas, et constitue même un obstacle au changement de leur statut. Les politiques publiques en matière d'orientation et de services spécifiques : santé, violence, pauvreté, participation à la prise des décisions, droit à l'avortement, et à décider de leur corps, etc., restent précaires.⁹²

Le mouvement féministe haïtien, à travers ses différentes tendances que nous aurons à dégager et à présenter au prochain chapitre, s'intéresse à la conscientisation des femmes des problèmes d'inégalité et d'exclusion sociales liés à leur position de dominées au niveau des rapports sociaux de sexe. Il tend à rendre visibles les différents mécanismes par lesquels s'exerce la subordination de la femme en tant que catégorie sociale historiquement construite. « *Connaitre les mécanismes réels du fonctionnement de l'asservissement des femmes en Haïti.* »⁹³. Il s'agit de la mission principale du féminisme haïtien, d'après Suzy Castor. Cet objectif se réalise en dénonçant le caractère patriarcal de l'Etat haïtien et l'utilisation de la violence comme mécanisme de domination genrée. Le mouvement féminisme haïtien pose également le problème de la participation politique des femmes haïtiennes, sans oublier les enjeux de l'articulation entre la lutte des femmes et celle de la population haïtienne en général.

3.3 Considérations sur le patriarcat, l'Etat et les rapports sociaux de sexe

Les militantes féministes haïtiennes dénoncent le caractère patriarcal de l'Etat et/ou de la société. Pour elles, les institutions étatiques, les normes et valeurs sociales sont historiquement construites de manière à maintenir et à rendre invisibles les rapports sociaux de domination entre les hommes et les femmes. Dans une telle situation, les femmes

⁹² CONAP, op.cit. p. 16.

⁹³ CASTOR, Suzy, Femme et participation sociale, in CRESFED, Femme : société et législation, op.cit., 18.

haïtiennes ne peuvent s'émanciper sans comprendre l'historicité des mécanismes de domination de genre.

En effet, le mouvement féministe haïtien, dans ses diverses tendances, s'entend que le patriarcat constitue le principal obstacle à enlever pour parvenir à la parité et à l'égalité entre les « hommes » et les « femmes », conçu-e-s comme étant des constructions sociales⁹⁴ médiatisées par des rapports de pouvoir. Car, de par sa nature et son fondement, l'Etat haïtien contribue grandement à l'exclusion des femmes des sphères politique et sociale et, construit, par conséquent, une société dans laquelle les femmes représentent les principales victimes des rapports sociaux de domination entre les catégories de sexe. Libérer les femmes de l'emprise de la société mâle, devient alors une nécessité pour le mouvement féministe.

D'après Suzy Castor, la précarité de la situation des femmes en Haïti, résulte de la nature et du fonctionnement de cet Etat patriarcal. Parlant des femmes haïtiennes et de la lutte à mener pour leur émancipation, elle affirme :

*Conscientes de la violation de leurs droits et résolues à dénoncer les mauvais traitements et la domination des hommes qu'elles subissent à cause du système de société patriarcale, elles dénonçaient leurs mauvaises conditions de vie et leur situation en tant que femmes*⁹⁵.

Par rapport à la dimension patriarcale de l'Etat haïtien, et contrairement à Castor, Myrtha Gilbert nuance ses propos. D'après elle, l'indentification des caractéristiques de la formation sociale haïtienne importe dans le processus de compréhension de la problématique de genre en Haïti. Car, poursuit-elle, lorsqu'on prétend que la cause de la « féminisation de la pauvreté » et de la subordination de la femme haïtienne, réside dans le « caractère patriarcal de l'Etat », on risque, par conséquent, de ne pas cerner le phénomène dans toutes ses dimensions. Elle poursuit :

*Mais parler d'un Etat haïtien patriarcal, sans références claires aux caractéristiques propres du système politique et socio-économique haïtien, ses racines historiques, les mécanismes de reproduction de cette violence et ses expressions propres, c'est faire l'économie de facteurs vitaux de compréhension de cette problématique en Haïti.*⁹⁶

⁹⁴ DELPHY, Christine, *L'Ennemi principale II (pensée le genre)*, Paris, Syllepse, 2001.

⁹⁵ CRESFED, *Op.cit.*, 1998, p. 6.

⁹⁶ GILBER, Myrtha, *Op.cit.*, 2001, p. 101.

Il ne s'agit pas, dit-elle, de nier la dimension patriarcale de l'Etat haïtien. Sa perspective consiste, de préférence, à rechercher les causes de la « *condition féminine* » dans l'ensemble des rapports sociaux historiques qui structurent la société haïtienne. Elle pense que l'Etat haïtien trouve son fondement dans l'héritage colonial et esclavagiste. Ce passé « *machiste occidental* », dont la « *société haïtienne à deux vitesses* » a hérité, explique l'exclusion et la domination d'une majeure partie de la population du système social et politique. Les faits historiques prouvent, selon elle, que, malgré la participation des femmes paysannes dans les luttes contestataires et revendicatives, les catégories sociales dominantes urbaines ont tout mis en œuvre pour exclure les paysannes du système politique.

Pour la CONAP :

*(...) la transformation du statut des femmes s'inscrit dans une dynamique de changement spécifique par la remise en question du système patriarcal. Elle part également d'une approche globale de la société, dans une synergie des forces progressistes et populaires et dans une vision holistique des politiques.*⁹⁷

Les relations hommes/femmes sont donc encore guidées par la logique de la société traditionnelle patriarcale. Les mécanismes sociaux et légaux de l'institutionnalisation des normes et valeurs patriarcales contribuent à la subordination de la femme. Ils impriment sa logique de fonctionnement aux autres institutions sociales dont la famille, à partir desquelles la société patriarcale se reproduit. En Haïti, ils régissent également les rapports entre le milieu rural et le milieu urbain. Consciente de cette situation, Kay Fanm arrive « *à la conclusion que seule une organisation féministe, composée uniquement de femmes, pouvait avoir la détermination de lutter contre le système haïtien patriarcal* »⁹⁸

L'accès aux actes d'état civil en Haïti constitue un autre mécanisme par lequel s'exerce le patriarcat dans la paysannerie. Un membre de la coordination nationale Tèt Kole Ti Peyizan Ayisyen (Union des Petits Paysans Haïtiens) dit que la réalisation des actes civils est un problème majeur pour les femmes paysannes. L'Etat n'installe aucun service d'états civils dans le milieu rural. Cette absence d'infrastructures étatiques rend difficile l'accès des paysannes et de leurs enfants aux actes d'état civil.

⁹⁷ CONAP, op.cit. p. 16.

⁹⁸ Kay Fanm, Op.cit. p.4.

De plus, le plaçage⁹⁹, forme d'union la plus courante dans le milieu paysan, n'est pas légalisé. Quand il y a une situation conflictuelle entre les conjoint-e-s, les femmes n'ont aucun recours. Et « *La justice donne souvent raison au conjoint* »¹⁰⁰, explique le membre de la direction nationale de l'Union des Petits Paysans Haïtiens. Dans cette forme d'union conjugale, les femmes se sentent dans une situation d'insécurité, d'après la Coordonnatrice de la SOFA. Elles ne jouissent pas de tous leurs droits, puisque la loi ne sanctionne pas le plaçage.

3.4 Patriarcat et violence comme mécanisme de domination genrée

La violence est l'une des principales thématiques du mouvement féministe haïtien. Pour les militantes féministes, elle participe à la structuration du système patriarcal. Ce problème fait partie des champs d'action de chaque organisation qui lutte pour le respect des droits de la femme. D'après Carole Pierre-Paul Jacob, SOFA est la première organisation féministe qui a lancé la lutte contre la violence dont subissent les femmes en Haïti. Elle l'embrasse et la mène, dès sa création en 1986, parce que, dit la Coordonnatrice de l'organisation, la violence représente l'un des outils le plus puissant et le plus utilisé par le patriarcat pour asseoir les rapports de domination de genre.

La lutte contre la violence exercée contre les femmes constitue une des principales préoccupations de la SOFA. Ainsi, l'organisation a initié la date du 25 novembre dans le pays dès 1987. Dans le cadre d'une campagne de sensibilisation, on avait utilisé des affiches, des interventions à la radio, produit du matériel graphique et audio donnant ainsi les informations relatives à cette date et expliquant l'importance pour les femmes haïtiennes de se lancer dans cette lutte.¹⁰¹

La violence s'exerce, d'après elle, à partir de l'existence d'une situation conflictuelle entre l'homme et la femme. Ainsi pour transformer la société patriarcale, il faut attaquer la

⁹⁹Une parmi les 5 formes recensées dans la société haïtienne, le plaçage est une « Forme d'union consensuelles selon le droit coutumier haïtien, impliquant une cohabitation permanente les conjoint-e-s. Équivalent, de par sa reconnaissance sociale, au mariage. » Mais, elle n'est reconnue par la loi haïtienne. Voir Violence envers les femmes et les filles : bilan de l'année 2006, Kay Fanm.

¹⁰⁰ Entretien réalisé avec un membre de la section femme de l'organisation paysanne Tèt Kole Ti Payzan Ayisyen, août 2010

¹⁰¹ CECI/SOFA, Op.cit., p. 9.

problématique de la violence faite aux femmes et aux filles en Haïti. Puisque chaque fois que les femmes se rebellent contre la domination genrée, la violence apparaît et est utilisée comme un mécanisme d'intimidation et de peur. Et, c'est pourquoi la SOFA conscientise les femmes haïtiennes de l'effet de cet instrument sur leur corps, leur capacité à saisir et à comprendre le processus de construction des rapports sociaux de sexe.

Nous informons les femmes de moyens pour qu'elles puissent comprendre la situation de violence. Nous les donnons des appuis psycho-sociaux et les accompagnements juridiques, parce qu'il y a une question de justice qui est corolaire du phénomène de violence.¹⁰²

SOFA comprend la violence faite aux femmes et filles en Haïti, comme la traduction et l'expression des conditions socio-politique et économique d'inégalité qui existent entre les catégories de sexe. Dans le rapport annuel de l'organisation sur la violence faite aux femmes, SOFA dit que ce phénomène résulte des normes et valeurs patriarcales qui structurent les rapports sociaux de sexe dans la société haïtienne. La violence :

(...) est le produit des préjugés et des stéréotypes qui prédominent dans la société patriarcale. A partir de là, chacun est conditionné, qu'il soit homme ou femme, à adopter des comportements et des attitudes distincts face à la violence perpétrée contre ces dernières. Ce conditionnement des hommes à être violents et celui des femmes à tolérer cette violence, démontrent bien la situation implacable de domination des uns et de subordination des autres. En fait, la violence exercée contre les femmes est strictement une négation de leurs droits.¹⁰³

Les organisations qui luttent contre ce phénomène recensent, en fait, différentes catégories de violences. Les rapports annuels présentés par les organisations féministes - qui œuvrent à l'éradication de la violence faite aux femmes, on se réfère à Kay Fanm et SOFA (deux organisations publiant annuellement de rapports sur l'état de la question) - soulignent le cas de violence conjugale, violence familiale, violence civile, violence publique, agression physique, agression sexuelle, agression sexuelle armée, viol, et autres. Kay Fanm entend par la violence faite aux femmes :

¹⁰² Entretien réalisé avec Carole Pierre-Paul Jacob, Coordonnatrice de la Solidarité des Femmes Haïtiennes (SOFA), août 2010.

¹⁰³ CECI/SOFA, Op.cit., p. 9.

*(...) tout acte de violence, fondé sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des dommages ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de la liberté, que ce soit dans la vie privée ou la vie publique.*¹⁰⁴

Ces organisations mènent une lutte tout à fait juste, d'après le membre de la section femme de l'organisation paysanne Tèt Kole Ti Peyizan Ayisyen. Bien que, les problèmes des femmes paysannes ne peuvent être posés dans les mêmes termes que ceux des femmes de Port-au-Prince, il existe des problématiques communes. Et la violence en est une, puisque toutes les femmes, quelle que soit leurs positions sociales, subissent des actes de violence. C'est pourquoi elle salue la mobilisation de la SOFA contre la violence, sans cette activité, dit-elle, il y aurait plus de victimes. Surtout lorsqu'on sait, poursuit-elle, qu'après avoir été victime d'un acte de violence, arrivée à la police ou à la justice, la victime peut être reprochée de complicité par les autorités publiques concernées. « *Donc il y a des problèmes communs ainsi que des problèmes spécifiques aux femmes paysannes.* »¹⁰⁵

Contrairement à l'avis de cette paysanne, l'étudiante avec qui nous avons eu un entretien sur sa perception du mouvement féministe Haïti, critique la manière dont les organisations féministes abordent la problématique de la violence en Haïti. Elle dit que ces militantes féministes ne comprennent pas que « *Haïti vit dans un contexte de violence généralisée. Il faut poser cette problématique, qui ne date pas d'aujourd'hui, dans sa généralité.* »¹⁰⁶ La question sociale féminine ne peut être réduite à la simple dimension du corps de la femme. Les organisations féministes ont une stratégie qui consiste à séquencer la problématique des femmes haïtiennes. « *Elles ne l'abordent pas dans sa totalité et ne les situent pas dans le contexte historique et socio-économique du pays. C'est comme si elles prétendaient que la spécifique question féminine ne s'inscrit pas dans la réalité sociale du pays.* »¹⁰⁷ C'est également l'idée qu'a fait ressortir Mirtha Gilbert lors de l'entretien. Il s'agit de ne pas spécifier la question de femmes par rapport aux difficultés générales du pays.

¹⁰⁴ Kay Fanm, Op.cit, p.5.

¹⁰⁵ Entretien réalisé avec un membre de la section de Tèt Kole Ti Paysan Ayisyen, août 2010.

¹⁰⁶ Entretien réalisé avec une jeune licenciée en sociologie de la Faculté Sciences Humaines de l'Université d'Etat D'Haïti, août 2010.

¹⁰⁷ Entretien réalisé avec une jeune licenciée en sociologie de la Faculté Sciences Humaines de l'Université d'Etat D'Haïti, août 2010.

VIII. Les grandes tendances du mouvement féministe haïtien

Le mouvement féministe haïtien commence à se construire, à s'affirmer pour reprendre la Coordonnatrice de Kay Fanm, en tant mobilisation collective contestataire de l'ordre social patriarcal, à travers le long processus de transition démocratique dans lequel Haïti s'est effectivement engagé depuis 1986. Cette période se caractérise par l'explosion d'un nombre considérable d'organisations populaires, dont des organisations féministes. En outre, le féminisme haïtien hérite, il faut le souligner, de l'histoire des luttes sociales engagées par la Ligue Féminine d'Action Sociale, une organisation pionnière de la lutte pour l'égalité civile et politique entre les catégories de sexe. La longue résistance, d'abord clandestine puis ouverte, menée contre la dictature des Duvalier, compte également parmi les événements qui participent à la compréhension de la lutte pour l'émancipation de la femme haïtienne des rapports sociaux de domination genrée.

La formation de ces organisations féministes est due également au développement de leur capacité de conflictualiser la situation socio-politique et économique des femmes haïtiennes. Il a fallu appréhender et conscientiser les femmes haïtiennes d'un ensemble de problèmes liés spécifiquement à leur situation dans les rapports de pouvoir qui structurent les relations entre les catégories de sexe. Comment chaque organisation entend-elle adresser stratégiquement cette problématique ? Quelle sont leurs conceptions de la lutte féministe ? Autrement dit, quelles sont les grandes tendances du féminisme haïtien ?

4.1 Féminisme et lutte populaire en Haïti

L'enjeu politique de la lutte contre la dictature des Duvalier s'agissait de la construction d'un autre mode d'organisation et de gestion politique de la société haïtienne. Ce fût autour de cette revendication que s'était engagée la grande mobilisation collective post-dictatoriale. Les forces populaires, qui s'inspiraient des idées socialistes et de la démocratie en circulation à l'époque, revendiquaient la transformation et ou la démocratisation de l'Etat. La stratégie consistait à regrouper, dans un large mouvement social, les différentes composantes du secteur populaire : paysan, ouvrier et jeunes des quartiers populaires et autres. Les organisations féministes et de femmes qui se sont activées pour le départ de la dictature, se réclament aussi d'une articulation de la lutte spécifique des femmes à la lutte du peuple pour la démocratie et le bien-être social collectif. Suzy Castor illustre cette approche de la question féminine dans un passage disant que : (...) « *l'impérieuse nécessité de l'implantation d'une*

société démocratique où l'émancipation de la femme sera partie intégrante et réelle des conquêtes sociales et politiques.»¹⁰⁸

L'idée est que la femme n'est pas un être abstrait adoptant une position politique uniquement à cause de sa condition de mise en infériorité, de subordination. Elle est un être social qui maintient des rapports sociaux à travers lesquels, elle se définit indépendamment de son sexe. Elle adopte une position politique dépendamment des intérêts de la classe sociale à laquelle elle appartient. Les formes d'oppression dont elle souffre sont, par conséquent, différentes selon sa catégorie sociale. Ses revendications, comme femme opprimée, s'exprimeront donc à partir de sa position de classe. Dans cette ordre d'idée, Suzy Castor soutient que « *l'orientation politique de la femme ne sera pas indépendante de ses intérêts économiques ni de sa condition sociale.»¹⁰⁹*. Elle ajoute que :

Les formes de participation de la femme à la vie sociale et politique varient dans des différents contextes, en fonction des caractéristiques de la situation nationale qu'elles affrontent. Cependant comme le montre l'expérience, il est certain que ce combat ne peut se délier de la lutte globale de la société et que la libération totale de la femme ne peut se réaliser sans la libération sociale, il n'en demeure pas moins vrai que l'instance qui se réfère concrètement à l'émancipation de la femme est particulièrement complexe.¹¹⁰

La constitution d'un front anti-capital résulte, d'après Castor, de cette nécessité stratégique qui consiste à adresser les problèmes sociaux dans leur intégralité. Toutefois, héritées du moyen-âge européen, les révolutions bourgeoises du 18^{ème} siècle, qui s'inscrivaient dans la continuité de la logique de domination, d'exploitation et d'exclusion, reproduisent les divisions sexuelles du travail. Cet accord, qui se définissait entre les anciens et les modernes, place les femmes dans de conditions vie de plus en plus précaires que le sexe opposé dans les sociétés bourgeoises. D'où la spécificité de la lutte des femmes haïtiennes que CREFED traduit, dans le cas des ouvrières, ainsi :

Mais pour les femmes, ces conditions étaient pires et les salaires pour le même travail que les hommes étaient encore plus bas. C'est pourquoi les femmes ouvrières, en plusieurs occasions, réalisèrent des

¹⁰⁸ CASTOR, Suzy, *Femme et participation sociale*, in CREFED, *Femme : société et législation*, op.cit., 17.

¹⁰⁹ Ibid., P. 12.

¹¹⁰ Ibid., p. 15.

*grèves pour protester contre leurs mauvaises conditions de travail et pour recevoir de meilleurs salaires.*¹¹¹

SOFA et Kay Fanm sont deux parmi les organisations féministes qui revendiquent l'approche selon laquelle la lutte pour l'émancipation des femmes haïtiennes doit être inscrite dans la perspective d'une lutte globale pour le changement des conditions de vie des classes populaires. La coordonatrice de Kay Fanm nous confie qu'au sein du mouvement féministe haïtien, elle s'entend très bien avec la SOFA sur les questions idéologiques, « *bien qu'il existe entre nous des contradictions secondaires* »¹¹².

Parce que, poursuit-elle, ces deux organisations ont un passé commun qui s'agit des pratiques de lutte et de résistance au sein d'organisations révolutionnaires de tendance idéologique marxiste. C'est pourquoi, au fur et à mesure de leur formation en tant qu'organisations à caractère revendicatif, elles entendent stratégiquement imbriquer les problèmes de classe et ceux de sexe en Haïti. La notion de classe sociale ne s'entend pas dans cet ordre d'idée comme « *classe de sexe* »¹¹³ dans le sens où l'homme dans le cadre des rapports sociaux de sexe s'approprie du travail de la femme. Mais, elle se conçoit comme l'ensemble d'individus qui, indépendamment du sexe qui leur est attribué par l'ordre hétérosexuel dominant, ont une conscience claire de leur commune condition matérielle existence et qui, par conséquent, s'organisent pour la transformer.

C'est dans cet objectif que les paysannes haïtiennes constituent la principale base sociale de ces organisations et qu'elles s'allient avec d'autres organisations mixtes du secteur populaire pour revendiquer la transformation de l'Etat haïtien. « *Pour que se réalise de changements dans les rapports sociaux de classes et de sexe, il faut reconstruire l'Etat haïtien* »¹¹⁴. SOFA se définit comme étant : « *une organisation féministe à caractère revendicatif de promotion et de défense des droits des femmes fondée en 1986. Elle regroupe des femmes paysannes, des femmes vivant dans les quartiers populaires et des femmes pressionnelles.* »¹¹⁵ Plus de 80% des militantes de la SOFA sont des paysannes, elle collabore avec les organisations,

¹¹¹ Ibid., p. 3-4.

¹¹² Entretien réalisé avec Yolette Jeanty, coordonatrice de Kay Fanm, août 2010.

¹¹³ Voir Paola Tabet, *La construction sociale de l'inégalité des sexes : des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, 1998 et Christine Delphy, *L'Ennemi principale II (pensée le genre)*, Paris, Syllepse, 2001.

¹¹⁴ Entretien réalisé avec la coordonatrice de la SOFA, août 2010.

¹¹⁵ Document de présentation de la SOFA.

institutions et groupes sociaux qui défendent les « *intérêts du peuple haïtien* »¹¹⁶. Elle est membre de la Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif (PAPDA).

Elle est une « *organisation populaire nationale* »¹¹⁷ qui combat les inégalités et les discriminations sociales résultant de la division de la société haïtienne en deux catégories sociales selon le sexe. Les principaux objectifs de l'organisation féministe s'agissent de 1) défendre les droits de la femme (politique, économique et social), 2) dénoncer et combattre la violence faite aux femmes, 3) lutter en faveur de la santé de la femme et du droit de la femme à être détentrice de son corps. En résumer, sa mission consiste à « *Lutter pour que les femmes haïtiennes soient affranchies de la subordination, de la domination, de l'exclusion et de l'exploitation* »¹¹⁸.

Cependant, l'organisation est consciente que l'émancipation totale de la femme ne peut se réaliser que dans le cadre d'un projet de transformation globale de la société haïtienne. Le slogan de la SOFA est : « *La lutte des femmes c'est la lutte du peuple* ». L'organisation charrie un projet social qui entend poser le problème des rapports sociaux de sexe dans une perspective globale qui s'agit de la lutte pour la transformation des conditions matérielles d'existence des classes populaires. C'est pourquoi la SOFA participe de la lutte contre la libéralisation de l'économie haïtienne et se positionne contre tout projet social, politique et économique visant la pérennisation de la précaire situation des classes populaires. L'organisation se dit engager à :

*Etablir des relations de lutte entre différents regroupements populaires en vue de la mise en place d'une société équitable, égalitaire, non exclusive pour le bien-être de toute la population haïtienne. C'est pourquoi nous articulons ainsi notre slogan : « LA LUTTE DES FEMMES C'EST LA LUTTE DU PEUPLE. »*¹¹⁹

Pour la coordonatrice de la SOFA, le mouvement féministe est la forme de mobilisation collective le plus apte à l'expression des revendications socio-politiques des dominé-e-s. Il exprime à la fois les revendications de sexe et de classe. Sa capacité à les articuler résulte du

¹¹⁶ Voir le document sur la Vision et la stratégie de la SOFA

¹¹⁷ Voir le document sur la Vision et la stratégie de la SOFA

¹¹⁸

¹¹⁹ Voir le document de la présentation de Solidarité des Femmes Haïtiennes (SOFA)

fait qu'il saisit les problèmes sociaux dans leur totalité. Cette spécificité donne au mouvement féministe une portée revendicative plus générale, parce qu'il est capable d'exprimer des revendications de race, de classe et de sexe.

C'est pareil pour Kay Fanm, une organisation féministe qui a pris naissance en 1984. Elle regroupait de techniciennes en développement qui accompagnaient les gens vivant en milieu rural en Haïti. Elle s'intéressait à « *analyser les difficiles conditions de vie des paysannes haïtiennes et à étudier toutes les possibilités pouvant conduire à un changement véritable de cette situation* »¹²⁰. Pour adresser le problème de la subordination des femmes, au cours de son formation et de son affirmation historique comme organisation féministe capable de porter des revendications de sexe et de classe, le concept de double militance a été élaboré par l'organisation. Il s'agit de : « *militance féministe* » et de « *militance politique* ». Elle œuvre au « *changement des conditions de vie des femmes en tant que citoyennes et en tant que femmes* ». ¹²¹

Parallèlement à cette tendance, d'après le CRESFED, se dessinait à l'horizon un autre mouvement de femmes qui revendique la citoyenneté politique féminine. En d'autres termes, il réclame la jouissance au même titre que les hommes du régime de libertés formelles qui garantit, entre autres, le droit de vote des femmes. « (...) *ces deux courants évoluaient presque toujours de façon parallèle sans se rencontrer* »¹²²

4.2 Féminisme et représentation politique

Les organisations féministes haïtiennes luttent contre l'exclusion des femmes des structures du pouvoir politique. Elles assimilent l'absence des femmes en politique à une injustice politique qui, d'ailleurs, participe au renforcement des mécanismes de domination genrée. Il faut signaler que depuis 1950, sous la pression de la Ligue Féminine d'Action Sociale, les femmes haïtiennes ont acquis légalement le droit de vote et d'éligibilité. Ce processus a été interrompu sous le règne de la dictature des Duvalier. A la fin de ce régime, les militantes féministes font de la participation politique féminine l'une de leurs revendications fondamentales, et exigent du gouvernement haïtien l'intégration des femmes des structures de

¹²⁰Kay Fanm, Op.cit., p. 4.

¹²¹ Ibidem.

¹²² Ibid. p 4

pouvoir. La constitution haïtienne de 1987 reconnaît l'égalité civile et politique entre les femmes et les hommes.

Peu après 1986, plusieurs leaders et grandes figures du « mouvement féministe » haïtien ont occupé et occupent encore de hautes fonctions politiques et administratives d'Etat. On peut se rappeler, entre autres, d'Hertha Pascal Trouillot, présidente de la République en 1990; de Marie-Michel Rey, premier ministre en 1994; de Michel D. Pierre-Louis, premier ministre en 2009. Sans oublier le Ministère à la Condition Féminine et au Droit de la Femme (MCFDF) qui a été créé, en 1994, pour administrer les politiques publiques de l'Etat haïtien en la matière. Depuis sa création, plusieurs féministes se succèdent à sa direction. D'un autre côté, les organisations féministes encouragent les femmes à se présenter aux élections en organisant des sessions de formations pour les potentielles candidates¹²³.

Pour dire autrement, les organisations féministes haïtiennes s'entendent sur la nécessité de lutter pour l'inclusion politique des femmes haïtiennes. Pour la SOFA, les femmes doivent être toujours présentes dans les débats politiques. En prenant la direction¹²⁴ du Ministère à la Condition Féminine et aux droits de La Femme (MCFDF) en 1994, elle pensait réaliser cet objectif qui s'agit de s'affranchir du « schémas traditionnel de fonctionnement des institutions publiques ». L'objectif était de construire le MCFDF comme un instrument de transformation des appareils institutionnels d'Etat.

Il nous faut porter la problématique de la femme haïtienne au plus haut niveau de l'appareil d'Etat. Pour réaliser la transformation des rapports de classes et des rapports de sexe, il faut aussi agir sur les structures étatiques. Et le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la femme peut être un instrument par lequel l'on peut transformer l'Etat.¹²⁵

¹²³ Femmes en Démocratie, Coalition des Femmes Leaders et le Réseau des Femmes Candidates militaient pour la formation d'une plateforme électorale commune aux candidates des élections de l'année 2006. Elles ont réalisé, avec le financement de l'ambassade des Etats-Unis en Haïti et de l'Institut Républicain International, des sessions de formation en gestion de campagne électorale et en communication publique pour les femmes candidates aux élections de 2010. Consulté sur <http://fed.org.ht/pdf/politique.pdf>, le 28 janvier 2010.

¹²⁴ Louise Marie, membre fondatrice de la SOFA, est la première femme ministre à la Condition Féminine et Aux droits des Femmes. A travers ce ministère, SOFA voulait inspirait à l'Etat un modèle alternatif de gestion de pouvoir public.

¹²⁵ Entretien réalisé avec Carole Pierre-Paul Jacob, Coordonnatrice de la Solidarité des Femmes Haïtiennes (SOFA), août 2010.

Malheureusement, constate la Coordonnatrice de la SOFA, le Ministère s'éloigne de plus en plus de cet objectif. Il ne l'a atteint pas parce qu'aujourd'hui, étant donné que la question féminine devenait un enjeu politique international, les Nations-Unies l'ont récupérée et l'ont orientée dans le sens de la traditionnelle lutte pour l'obtention d'égalité des droits formels entre les hommes et les femmes. De plus, les rapports de force qu'existent au sein du Ministère et dans le milieu féministe sur la problématique des droits de la femme, transforment cette problématique en un instrument aux mains des ONG¹²⁶ internationales. Autrement dit :

La lutte pour l'émancipation de la femme des mécanismes de domination des rapports sociaux de sexe, prend la forme d'une lutte légale et démocratique. Cette stratégie bloque le processus de déconstruction de ces rapports que nous les féministes, nous entendons mener en attaquant le patriarcat.¹²⁷

Dans une telle situation, la SOFA s'est obligée de définir une nouvelle stratégie afin qu'elle continue à exister en tant qu'organisation féministe. C'est ce qui explique sa présence sur la scène des luttes démocratiques pendant qu'elle essaie aussi de transformer cette présence en une lutte contre le patriarcat. Elle tient toujours à se positionner dans la lutte pour la participation politique des femmes en Haïti. Elle n'aborde pas, toutefois, la question de l'émancipation de la femme à l'angle restreint de la participation politique féminine. Elle inscrit cette problématique dans le cadre global d'une lutte pour la souveraineté nationale ainsi que pour l'amélioration des conditions de vie des femmes en particulier et de la population haïtienne en général.

Kay Fanm s'intéresse également à la participation politique des femmes. Elle a pris activement part, par exemple, aux discussions portant sur la désignation d'une représentante des organisations féministes et de femmes pour la formation de l'organe électoral provisoire devant réaliser les élections générales de l'année 2010. Elle justifie cette décision en disant que :

Cette action participe de sa volonté d'investir les espaces de pouvoir en vue de construire d'autres modèles capables d'initier la voie à de nouvelles pratiques politiques basées sur le respect des valeurs

¹²⁶ Organisations Non Gouvernementale.

¹²⁷ Entretien réalisé avec Carole Pierre-Paul Jacob, Coordonnatrice de la Solidarité des Femmes Haïtiennes (SOFA), août 2010.

éthiques. Nous avons le devoir citoyen de nous engager pour faire obstacle à la corruption et aux dérives, afin de pouvoir offrir à nos jeunes de repères utiles pour la nécessaire refondation nationale. Nous misons donc sur la conscience citoyenne de certaines personnalités pour poursuivre avec conviction ce combat au sein du CEP (Conseil électoral provisoire).¹²⁸

Le principe d'un changement général du mode de gouvernement constitue la principale motivation de cette organisation à militer pour l'inclusion politique des femmes. D'après sa coordonatrice, lorsqu'elle prend part à une activité, à une décision concernant ce sujet, elle participe à la promotion du respect des principes éthiques d'équité de genre et de justice sociale en général. En ce sens, Kay Fanm ne cautionne aucune décision, aucune instance dont le sens, les valeurs et pratiques ne s'inscrivent dans la logique du respectif de l'intérêt collectif. La lutte pour que les femmes intègrent l'appareil politique de l'Etat doit contribuer à « *renforcer la construction de la démocratie* »¹²⁹.

Ces deux organisations, SOFA et Kay Fanm, font aussi la promotion pour la participation politiques des femmes, elles se disent sensibles à cette question qui s'inscrit dans le cadre principal de l' « *équité de genre* »¹³⁰. Leur lutte pour le changement des conditions de vie des classes populaires n'est pas incompatible à la lutte pour l'intégration politique des femmes. Cependant, l'inclusion politique de femmes ne constitue qu'un des outils qui puissent participer du processus de l'émancipation des femmes haïtiennes. Elles ne conçoivent pas cette question comme une fin en soi. Pour dire autrement, quand elles revendiquent la présence politique des femmes, cette revendication fait partie intégrante d'une stratégie politique globale consistant « *à créer des conditions propices pour repenser notre organisation sociopolitique et donc refonder notre société en prenant résolument en compte l'intérêt collectif* ».¹³¹ Yolette Jean explique que :

Nous sommes d'accord à ce que les femmes se représentent politiquement, mais nous n'entendons pas à être représentées par n'importe qui. Nous, Kay Fanm et SOFA, nous luttons pour la participation des femmes à tous les échelons politiques, à tous les

¹²⁸ Kay Fanm, Note de presse, Port-au-Prince, le 4 décembre 2010.

¹²⁹ Kay Fanm, Point de vue sur le contexte électoral, Port-au-Prince, le 13 août 2010

¹³⁰ Kay Fanm, Point de vue sur le contexte électoral, Port-au-Prince, le 13 août 2010.

¹³¹ Kay Fanm, Point de vue sur le contexte électoral, Port-au-Prince, le 13 août 2010

*espaces où l'on discute et décide de l'avenir du pays. Mais, n'importe quelle catégorie de femmes ne peut pas avoir cette possibilité.*¹³²

Au lieu de porter au pouvoir des femmes qui vont travailler à la reproduction des pratiques politiques et sociales sexistes, la coordonatrice de Kay Fanm poursuit, qu'elle préfère qu'il n'y ait aucune femme au pouvoir. Elle entend par pouvoir la capacité d'agir sur une réalité pour la transformer. En ce sens, elle se dit contre le courant féministe qui revendique la participation politique des femmes, parce qu'elles sont tout simplement femmes. C'est qui différencie Kay Fanm et SOFA d'une série d'autres organisations féministes telle que Fanm Yo la qui s'inscrit dans ce courant.

Fanm Yo La est l'organisation féministe la plus représentative de la lutte pour l'intégration politique des femmes. Elle se nomme, d'ailleurs, Collectif Féminin Haïtien contre l'Exclusion des Femmes ou pour la Participation politique des femmes (Fanm Yo La) et milite ainsi afin de « *permettre aux femmes d'assurer pleinement leur rôle politique à côté des hommes dans l'intérêt de la nation* ». Elle fait promotion pour les droits politiques des femmes haïtien-nes. L'idée, en dernier ressort, consiste à intégrer les femmes dans des structures politiques d'Etat. Il exige au gouvernement haïtien des mesures politico-légales pour la mise en place d'une « *politique inclusion* »¹³³.

Fanm Yo La s'inscrit donc dans ce courant féministe qui revendique l'émancipation des femmes haïtiennes par l'égalité des droits politiques. Elle exige de l'Etat haïtien des mesures juridico-légales pouvant faciliter l'intégration des femmes du système politique. La « *parité politique* » ou « *la réforme institutionnelle de la parité* »¹³⁴ est l'une des mesures politiques proposées en termes de réparation de cette injustice qu'est la « *sous-représentation politique* » des femmes. « *Bref, la parité des sexes est posée comme un droit nouveau, qui doit être au fondement de la démocratie (...)* ».¹³⁵ La démocratie paritaire saisit les femmes non par leur statut social mais par leur identité.

¹³² Entretien réalisé avec Yolette Jeanty, Coordonatrice de Kay Fanm, août 2010.

¹³³ *Communiqué du collectif féminin Fanm Yo La, Soumis à AlterPresse le 12 septembre 2006, consulté le 12 mars 2010.*

¹³⁴ Cf. ACHIN, Catherine, BARGEL, Lucien, DULON, Delphine et alii, *Op.cit.* p. 38.

¹³⁵ Cf. *L'évolution dialectique des lois et des mentalités*, in *Femme moitié de la terre moitié de pouvoir. Plaidoyer pour une démocratie paritaire*, sous la dir. de Gisèle HALIMI, Paris, Gallimard, 1994, p. 195.

En ce qui a trait à la question de la représentation politique, la Coordonnatrice de la SOFA pense :

*Qu'il ne suffit pas de clamer la participation des femmes au pouvoir politique. Il faut aussi définir leur mission au niveau des instances politiques. Oui je suis femme, mais l'essentiel c'est la catégorie sociale de femmes que je vais représenter.*¹³⁶

C'est également l'avis d'une étudiante avec qui nous avons eu un entretien. Elle dit que, généralement, les féministes haïtiennes posent le problème de l'émancipation de la femme par rapport à la participation des femmes au pouvoir politique. Elle se demande : « *comment les femmes peuvent-elles jouir de leur droit politique sans la prise en considération de leurs conditions matérielles d'existence ?* »¹³⁷. Donc, pour elle, le problème de l'intégration des femmes des espaces de pouvoir ne peut être résumé à leur simple question d'accèsion de certaines femmes à des postes à pouvoir soit par nomination ou par élections. Elle inscrit ce problème dans la totalité des rapports sociaux de pouvoir.

4.3 Mouvement féministe haïtien : hégémonie et alliance

La lutte pour l'hégémonie est très forte au sein du mouvement féministe haïtien, d'après Carole Pierre-Paul Jacob. Et les périodes électorales représentent un haut lieu d'affirmation de cette lutte sans merci pour la direction politique du mouvement. Au moment des élections, une organisation féministe, selon sa vision politique et les enjeux politiques de la conjoncture électorale, peut céder sa position hégémonique à une autre. Pour la coordonnatrice de la SOFA, l'enjeu de la lutte que les organisations féministes haïtiennes se livrent pour la direction idéologique du mouvement, réside dans leurs conceptions de la cause féministe. Elle dit qu'

Il existe une lutte infernale pour la direction politique du mouvement féministe haïtien. Cette lutte traduit les différentes formes de compréhension et d'appréhension de la question féminine en Haïti. Le positionnement de chaque organisation féministe par rapport aux mesures économiques néolibérales facilite l'identification des différents courants. Et c'est à ce moment que se pose la problématique des rapports de force en jeu. La situation se complexifie, quand on

¹³⁶ Entretien réalisé avec un membre de la direction nationale et de la branche de la Solidarité des Petits Paysans Haïtiens, août 2010.

¹³⁷ Entretien réalisé avec une jeune licenciée en sociologie de la Faculté sciences Humaines de l'Université d'Etat D'Haïti, août 2010.

*sait que le pouvoir politique institutionnalisé participe de cette lutte.*¹³⁸

Toutefois, dans l'histoire du pays, ce mouvement social - sur la base de sa capacité à articuler les revendications fondamentales des femmes haïtiennes et tenant compte des rivalités idéologiques qui le caractérisent - a stratégiquement l'habitude de définir des alliances concernant certaines questions politiques données. C'est dans cette perspective que s'est inscrite la fondation de la CONAP¹³⁹ dans les années 2000, plus précisément en octobre 2002.

*« La CONAP se définit comme une plateforme dont le principal objectif est la lutte pour le droit de la femme. La CONAP aspire à une transformation de la société haïtienne et à un changement des rapports entre hommes et femmes. La plateforme entend se doter de quatre moyens : plaidoyer, concertation, sensibilisation et mobilisation »*¹⁴⁰.

C'est donc une plateforme d'organisations féministes et d'associations de femmes de tendances politiques diverses. D'après la Coordinatrice de la SOFA, il existe une différence entre féminisme et femmes. Ainsi, dans la plateforme se trouvent des organisations de femmes qui ne se réclament pas du féminisme. La possibilité de trouver un consensus entre les divers membres de la plateforme sur un sujet donné, se réalise surtout dans les conjonctures de grandes crises politiques. Ces moments de crises, dit Carole Pierre-Paul Jacob, prouvent la nécessité de tenir cette structure, malgré les divergences idéologiques.

¹³⁸ Entretien réalisé avec Carole Pierre-Paul Jacob, Coordinatrice de la Solidarité des Femmes Haïtiennes (SOFA), août 2010.

¹³⁹ La CONAP regroupait lors sa de fondation onze organisations : « Kay Fanm (Maison Femmes), Solidarité des Femmes Haïtienne (SOFA), Fanm Yo la (Les Femmes sont là), Fanm Deside (Femmes Décidées), Coordination des Femmes du Sud' Est, Rassemblement des Femmes Vaillantes de Bel' Air (RAFAVAB), Groupement des Femmes Vaillantes De Pestèle, Konbit Fanm Twou Dinò (Rassemblement des Femmes de Trou Du Nord), Caritas Diocèse de Fort Liberté (Section Femmes), Association Des Femme Soleil d'Haïti (AFASDA). Entre temps, la plateforme a grandi et contient alors plus d'une cinquantaines d'association de femmes et d'organisations féministes. Voir CONAP, Pour la cause des femmes : un modèle de plaidoyer dans la lutte des organisations de défense des droits des femmes haïtiennes, p. 24.

¹⁴⁰ CONAP, Op.cit., p. 29.

IX. Conclusion

Cet essai a tenté de retracer et d'analyser les différentes phases du mouvement féministe haïtien. En effet, le thème féminisme a intégré le discours et le champ de luttes politiques en Haïti en 1934 avec les militantes de la Ligue Féminine d'Action Sociale. Ces femmes ont profité de l'ouverture politique créée par la fin de la première occupation étasunienne d'Haïti pour revendiquer l'« *émancipation politique et sociale* » des femmes haïtiennes. Il faut rappeler qu'après 34 ans (1915-1934) d'occupation militaire, économique, politique et administrative, autrement dit de dépendance totale du pays, la tendance générale consistait à engager toutes les composantes de la population haïtienne dans une dynamique de reconquête de la direction politique du pays, de la souveraineté nationale. C'est dans cette conjoncture de crise politique qu'avait pris naissance ce que les féministes haïtiennes considèrent, dans l'histoire de luttes politiques en Haïti, comme la première initiative consistant à poser politiquement et surtout de manière organisée la question de la subordination des femmes haïtiennes.

La Ligue a pu garder présentes sur la scène politique jusqu'en 1960, ce qu'étaient pour elle les revendications fondamentales des femmes haïtiennes. Il s'agissait de l'égalité des droits civils et politiques des femmes avec les hommes. Dans les années 1950, les militantes de la Ligue ont pu porter le gouvernement de l'époque à opérer une réforme constitutionnelle visant à intégrer de la constitution du pays un article qui garantit provisoirement puis définitivement le droit politique des femmes en Haïti. Cette organisation revendiquait également l'égalité du droit au travail et à l'éducation entre les hommes et les femmes.

En 1957, François Duvalier, président d'Haïti, installait au pays un régime politique dictatorial. Cette dictature allait freiner la poussée revendicative et contestataire de la Ligue. Toutefois, malgré les controverses qui existent sur sa vision et stratégie de la lutte pour l'émancipation des femmes haïtiennes, elle est considérée comme une référence historique de la lutte féministe en Haïti. La lutte contre la dictature des Duvalier représentait une période déterminante dans la formation du mouvement féministe haïtien.

Les groupes de femmes qui résistaient clandestinement contre le pouvoir totalitaire, dont certaines militantes de la Ligue, allaient constituer, au départ de la dictature le 7 février 1986, la base sociale de plusieurs organisations féministes.

En 1986, les groupes et embryon d'organisations de femmes, dont Kay Fanm, qui s'activaient contre le régime, se voient renforcés avec l'émergence d'autres organisations et groupes de femmes qui se revendiquent, dans la conjoncture post-dictatoriale, du féminisme haïtien. Cette conjoncture politique de crise est considérée par les dirigeantes des organisations féministes avec qui nous avons eu des entretiens, comme la phase de la difficile affirmation du mouvement féministe haïtien. De 1986 à 1991, on a assisté à l'émergence d'un ensemble d'organisations qui se réclament de la lutte pour l'émancipation de la femme haïtienne. Mais, cette spécifique revendication a été insérée dans un cadre revendicatif général. Il s'agissait, en fait, de l'avènement d'un Etat démocratique pouvant poser concrètement les problèmes fondamentaux du peuple haïtien (santé, éducation, travail, réforme agraire, etc.). Comme le souligne Gilbert :

*En Haïti, la bataille de la femme est indissolublement liée à la construction du nouvel Etat démocratique axée sur une large participation populaire. Aussi incombe t-il au féminisme haïtien et aux femmes les plus conséquentes de participer et d'encourager la plus large participation féminine à l'avènement de cette nouvelle société.*¹⁴¹

A partir de 1994, les organisations féministes haïtiennes commencent à poser spécifiquement la problématique des rapports sociaux de sexe. A ce moment, on a constaté une velléité de la part des organisations à dénoncer le caractère patriarcal de l'Etat haïtien, à pointer du droit la problématique de la violence faite aux femmes, à critiquer le fondement sexiste et discriminatoire du code civil haïtien ainsi que la question de la sous-représentation politique des femmes. Avant, ces problèmes étaient considérés comme secondaires par rapport à la lutte pour le bien-être collectif. Ils ne faisaient pas encore objet d'une conflictualité politique spécifique et ne constituaient pas, par conséquent, de champs de lutte fondamentale pour les féministes. Aujourd'hui, violence, patriarcat, discrimination et exclusion sont, entre autres, des thèmes dominants du féminisme haïtien. SOFA, Kay Fanm, Fanm Yo La, Femmes en

¹⁴¹ GILBERT, Myrtha, op.cit. P. 98

Démocratie, elles intègrent toutes dans leurs plans de luttes et d'action ces différents thèmes, quoique ce ne soit pas dans la même perspective.

Parce qu' il y a des organisations qui tiennent encore à inscrire la lutte pour l'émancipation de la femme haïtienne dans la cadre global d'une lutte pour la libération du peuple haïtien et des classes populaires en particulier. Bien qu'elles soient conscientes de la spécificité et de la nécessité de l'autonomie de la lutte féministe. C'est le cas de la SOFA dont le slogan est « *La lutte de la femme est la lutte du peuple* » et de Kay Fanm. C'est une tendance qui revendique l'articulation de la lutte de la femme à celle du peuple. Ces organisations dénoncent, par exemple, l'occupation d'Haïti par les forces armées étrangères et l'application des politiques économiques néolibérales. Pour elles, la présence des femmes à des postes politiques doit être inscrite dans un projet politique visant l'amélioration des conditions d'existence des femmes.

Parallèlement, Fanm Yo La et Femmes en Démocratie, par exemple, embrassent la question de la participation politique des femmes haïtiennes et n'entendent pas l'intégrer dans la perspective d'une lutte globale pour la justice sociale. Elles s'activent de manière à ce que les femmes soient présentes dans tous les espaces de décision et de discussion politiques. Elles encouragent et accompagnent les femmes à se porter candidates à des postes électifs au parlement haïtien, aux collectivités territoriales et autres.

Quoiqu'elles s'affrontent pour l'hégémonie du mouvement et malgré ces divergences idéologiques, cela n'empêchent aux différentes tendances du féminisme haïtien, de se trouver dans la CONAP, une plateforme d'organisations féministes et de femmes. Cette alliance, dit la coordonatrice de la SOFA, est un mécanisme qui permet aux organisations féministes et aux autres groupes de femmes de mieux se positionner sur la scène politique dans les conjonctures de grandes crises.

Il y a une tendance qui se développe au sein du mouvement féministe haïtien, il s'agit d'un « *féminisme développementiste* ». Elle préoccupe la majorité des concernées que nous avons consulté au cours de la réalisation de la recherche de terrain. Les personnes avec qui nous avons eu des entretiens critiquent cette tendance qui consiste à transformer les organisations féministes en de petits projets de développement. Encouragé, disent-elle, par les institutions internationales, d'après la coordonatrice de la SOFA, ce courant tend à distancier de plus en

plus les organisations féministes des revendications fondamentales des femmes. Pour Gilbert, c'est cette tentative qui réduit considérablement la capacité de mobilisation des organisations. Elle pense que la montée de ce courant résulte de l'aggravation de la situation socio-économique du pays au cours de la décennie 1990.

D'après ces critiques, prises dans l'étau des ONG internationales, des ambassades et autres, ces organisations se transforment elles-mêmes en des ONG. Leur stratégie ne consiste plus à revendiquer de l'Etat l'égalité de droit civil et politique, mais à « *plaidoyer* »¹⁴². Elles ne voient plus la réalisation de leur revendication à travers le changement des structures légales et institutionnelles de l'Etat ainsi que les autres mécanismes de domination. Elles fonctionnent comme des ONG exécutant des projets de développements communautaires. La conséquence, c'est que les revendications fondamentales des femmes restent telles qu'elles étaient. Cette situation, commente Gilbert, engendre une déviation des organisations féministes de leurs objectifs et réduit énormément leur pouvoir de convocation ainsi que leur capacité de mobilisation. Si certaines d'elles tiennent encore le discours de l'émancipation de la femme, d'après l'étudiante avec qui nous avons eu un entretien, leurs pratiques quotidiennes se distancient de plus en plus par rapport à ce discours. Alors comment ces organisations féministes peuvent s'autonomiser des ONG ? C'est là une préoccupation fondamentale pour le féminisme haïtien.

¹⁴² Entretien réalisé avec Myrtha Gilbert.

X. Bibliographie

Ouvrages

- ANGLADE, Mireille Neptune, *L'autre moitié du développement : à propos du travail des femmes en Haïti*, Port-au-Prince, Editions Alizés, 1997.
- BACHELARD, Gaston, *Le nouvel esprit scientifique*, Paris, PUF, 2006.
- BADIE, Bertrand, *Culture et politique*, Paris, ECONOMICA, 2^e éd. 1986.
- BEAUZIL, Beaunel, *Une étude de la communication religieuse haïtienne*, Port-au-Prince, Média-Texte, 2008.
- BELLEGARDE, Dantès, *Histoire du peuple haïtien*, Collection du Bicentenaire, Haïti 1804-2004, Fardin, Port-au-Prince, 1953.
- BLOCH, Marc, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1993.
- CLAUDE-NARCISSE Jasmine, *Mémoire de femmes*, Port-au-Prince, UNICEF HAITI, 1997.
- CROZIER, Michel et FREIDBERG, E. , *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977.
- DAVIS, Angela, *Femmes, race et classe*, Saint-Etienne, Dumas-Titoulet, 2007.
- DELPHY, Christine, *L'Ennemi principale II (pensée le genre)*, Paris, Syllepse, 2001.
- DESQUIRON, Jean, *Haïti à la une : une anthologie de la presse haïtienne de 1724 à 1934*, P-au-P, Imprimeur I, 1993.
- DORLIN, Elsa, *Sexe, genre et sexualité*, Paris, PUF, 2008.
- DORLIN, Elsa, *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, Paris, PUF, 2009.
- DRAY, William, *La philosophie critique de l'histoire*, Editions de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1981.
- EVANS, M. Sara, *Les américaines : histoire des femmes aux Etats-Unis*, France, Corlet, 1991.
- FREIRE, Paolo, *Pédagogie des opprimés*, Paris, Maspero, 1974.
- GAILLARD, Roger, *la République exterminatrice, première partie : une modernisation manquée (1880-1896)*, Port-au-Prince, Le Natal, 1984.
- FINLEY, Mose, *Démocratie antique et démocratie moderne*, Paris, Payot, 1990.
- GAILLARD, Roger, *La République exterminatrice, Le Cacoïsme bourgeois contre Salnave (1867- 1870)*, Port-au-Prince, Le Natal, 2003.
- GALEANO, Eduardo, *Les veines ouvertes de l'Amérique latine : l'histoire implacable du pillage d'un continent*, Paris, POCKET, 2006.

- GILBERT, Myrtha, *Luttes des femmes et luttes sociales en Haïti*, Port-au-Prince, Imprimeur II, 2001.
- GODELIER, Maurice, *L'idéal et le matériel : pensée, économies, sociétés*, Paris, Fayard, 1982.
- GRAMSCI, Antonio, *Cahiers de prison 1, 2, 3, 4, 5*, Paris, Gallimard, 1996.
- GRAMSCI, Antonio, *Cahiers de prison : cahiers 6, 7, 8 et 9*, Paris, Gallimard, 1983.
- GRAMSCI, Antonio, *Cahiers de prison : cahiers 14, 15, 16, 17, et 18*, Paris, Gallimard, 1990.
- GUICCARDINI, Francesco, *Du mode d'élection aux offices dans le Grand Conseil*, Raisons politiques, 2009.
- GUILLAUMIN, Colette, *L'idéologie racisée*, Paris, Gallimard, 2002.
- HALIMI, Gisèle, *Femme moitié de la terre moitié de pouvoir. Plaidoyer pour une démocratie paritaire*, sous la dir. de Gisèle HALIMI, Paris, Gallimard, 1994.
- HEGEL, Georg W. *La raison dans l'histoire*, France, Editions 10/18, 2007.
- JOUTHE, Ernst, *Catharsis et transformation sociale : Dans la théorie politique de Gramsci*, Québec, Presse de l'université du Québec, 1990.
- La Ligue Féminine d'Action Sociale, Femmes Haïtiennes*, Port-au-Prince, Col. du Bicentenaire 1804-2004, Fardin, 1963.
- LAMOUREUX, Diane, *Citoyenneté ? Femmes, droit de vote et démocratie*, Montréal, Remue Ménage, 1989.
- LANDES, Davis S., *Gagnants et perdants : richesse et pauvreté des nations*, Paris, Albin Michel, 2000.
- MADIOU, Thomas, *Histoire d'Haïti*, t III, Port-au-Prince, Editions Henri Deschamps, 1989.
- MANIGAT, Mirlande, *Etre femme en Haïti hier et aujourd'hui : le regard des constitutions, des lois et de la société*, Port-au-Prince, Imprimeur II, 2002.
- MANIN, Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996.
- MANN, Patrice, *L'action collective : mobilisation et organisation des minorités actives*, Paris, Armand Colin, 1991.
- MARX, Karl, *Idéologie allemande*, Paris, Editions Sociales, 1968.
- MARX, Karl, *Le Capital*, Livre I, Paris, Flammarion, 1985.
- MARX, Karl, *Le capital : Livre premier*, T 1, Paris : Editions Sociales, 1978.
- MATHIEU, Lilian, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, 2004.
- MOISE, Claude, *Constitution et luttes de pouvoirs en Haïti : la faillite des classes dirigeantes*, Tome I, Port-au-Prince, Le Natal, 1997.

MOÏSE, Claude, *Constitution et luttes de pouvoirs en Haïti : la faillite des classes dirigeantes*, Haïti, UEH, 2009

NEVEU, Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte « Repère », 4^e édition, 2005.

PAQUIN, Lyonel, *Les Haïtiens : politique de classe et de couleur*, Port-au-Prince, Le Natal, 1988.

RENE, Jean Alix, *La séduction populiste : essai sur la crise systémique haïtienne et le phénomène Aristide (1986-1991)*, Port-au-Prince, H. Deschamps, 2003.

SIEYES, Emmanuel-Joseph, *Ecrits politiques*, Paris, Editions des archives contemporaines, 1985.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Du Contrat social*, Paris, Gallimard, 1964.

SYLVAIN BOUCHEREAU, Madeleine, *Haïti et ses femmes : une étude d'évolution culturelle*, Port-au-Prince, Les Presses Libres, 1957.

TABET, Tabet, *La construction sociale de l'inégalité des sexes : des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, 1998.

TOURAINÉ, Alain, *La voix et le regard*, Paris, Le Seuil, 1978.

Articles

ACHIN, Catherine, BARGEL, Lucien, DULON, Delphine et alii, *Du miroir de la crise de la représentation à la représentation miroir*, in : *Sexe, genre et politique*, Paris Economica, 2007.

BOLTANSKY Luc, DARRE Yann, SCHITZ, Marie-Ange, *La dénonciation*, In : *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 51, mars 1984, pp. 3-40.

BOURDIEU, Pierre, *La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique*, ARSS, n°71/72, mars, 1998, pp. 22-45.

CHARLETY, Véronique, *Repères fondateurs. Introduction l'histoire dans l'espace public européen*, In : *Politique européenne*, n°18, hiver 2006, pp. 17-47.

DOBRY, Michel, «Valeurs, croyances et transactions collusives. Notes pour une réorientation de l'analyse de la légitimation des systèmes démocratiques », in SANTISO, Janvier (éd.). *À la recherche de la démocratie. Hommage à Guy Hermet*, Paris : Karthala, 2002

DORLIN, Elsa, 'Corps contre nature - Stratégie actuelle de la critique féministe', In : *L'homme et la Société*, « Au risque du matérialisme », n° 150/151, 2003/4-2004/1.

DUNEZAT, Xavier, *Presse et mouvement social*, pp. 64-65, In : *Hommes et Femmes dans le mouvement social*, Cahiers du Gedist, N°18, Paris, L'Harmattan, 1997, pp. 67-77.

HAMEL, Christelle, *La sexualité entre sexisme et racisme : les descendant-e-s du Maghreb et la virginité*, In : *Nouvelles Questions Féministes*, Vol 25, 2006.

SERGE, Bernstein, *L'historien et la culture politique*, In : Vingtième Siècle, Revue d'histoire, N°35, juillet-septembre 1992.

SINCIMAT FLEURANT Rose Esther, *Participation des femmes haïtiennes au processus du développement : une analyse socio-historique de la longue période centrée sur les interactions sociales entre les femmes et les hommes*, Port-au-Prince, 2009.

GILBERT, Myrtha, *Les femmes haïtiennes entre vrais et faux problèmes*, in La Rencontre, CRESFED, mars 2007.

SOLAR, Claudie, *Dentelle de pédagogies féministes*, in : Revue canadienne de l'éducation, Vol. 17, N° 3, Été 1992, p. 266.

TABET, Tabet, *La grande arnaque : l'exploitation de la sexualité des femmes*, in Actuel Marx.

TILLY, Charles, *Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne*, in : Vingtième Siècle. Revue d'histoire. N°4, Octobre 1984. pp. 89-108.

VARIKAS, Eleni, *Genre et démocratie historique ou le paradoxe de l'égalité par le privilège, Démocratie et représentation*, (sous la direction de M Riot-Sarcey), Paris, Kimé.

DESALINYEN, No 4, octobre 2008. Itinéraires, Edition Spéciale Bicentenaire, Crehso, décembre 2004.

Références électroniques

Évelyne PISIER, Eleni VARIKAS, "*Femmes, république et démocratie. L'autre dans la paire ?*", *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n°82, 1997, p.127-143. Consulté le 29-05-2010. URL : <http://www.revue-pouvoirs.fr/Femmes-republique-et-democratie-L.html>

Sonia Dayan-Herzbrun, *La masculinité comme catégorie politique de la domination au Moyen-Orient*, La revue, n° 3, www.Irdb.fr, mis en ligne juillet. <http://fed.org.ht/pdf/politique.pdf>, le 28 janvier 2010.

Communiqué du collectif féminin Fanm yo La, Port-au-Prince, le 11 septembre 2006, consulté sur <http://www.alterpresse.org>, le 23 janvier 2010.

Position de la SOFA sur les élections de 2010, consulté sur <http://www.alterpresse.org>, consulté le 20 décembre 2010.

Législatives 2010 / *La représentation des femmes ne dépasse pas 2 %*, consulté sur <http://www.lematinhaiti.com>, consulté le 20 janvier 2010.

Femmes d'Haïti, *Le vent du féminisme*, <http://www.haiticulture.ch>, consulté le 5 février 2010.

ADITAL (<http://www.adital.org.br/>),

Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme, Magloire Chancy, *Haïti : pour une large participation des femmes aux élections d'automne 2005*. <http://www.alterpresse.org>.

Autres sources

CONAP, *Pour la cause des femmes : un modèle de plaidoyer dans la lutte des organisations de défense des droits des femmes haïtiennes*, 2008.

CRESFED, *Théories et pratiques de la lutte des femmes*, Port-au-Prince, 1987.

CRESFD, *Le 8 mars et la lutte des femmes*, 1998.

CRESFED, *Femme : société et législation*, Port-au-Prince, juillet 1988

Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique, *4^e Recensement général de la population et de l'Habitat*, 2003.

CECI/SOFA, *L'état général de la violence faite aux femmes et aux filles en Haïti*, septembre 2009.

Document de présentation de la SOFA

Kay Fanm, *Violence envers les femmes et les filles : cas enregistré par Kay Fanm en 2007-2008*, Bulletin No 1, septembre 2009